



SOMMAIRE

	<i>Pages</i>
Point 9 de l'ordre du jour :	
Débat général (<i>suite</i>) :	
Discours de M. Al-Khalifa (Bahreïn)	347
Discours de M. Gourinovitch (République socialiste soviétique de Biélorussie)	351
Discours de M. Panyarachun (Thaïlande)	356
Discours de M. Chatti (Tunisie)	359
Point 3 de l'ordre du jour :	
Pouvoirs des représentants à la trentième session de l'Assemblée générale (<i>suite</i>) :	
b) Rapport de la Commission de vérification des pouvoirs ..	363

Président : M. Gaston THORN
(Luxembourg).

En l'absence du Président, M. Mofiz Chowdhury (Bangladesh), vice-président, prend la présidence.

POINT 9 DE L'ORDRE DU JOUR

Discussion générale (*suite*)

1. M. AL-KHALIFA (Bahreïn) [*interprétation de l'arabe*] : Je tiens tout d'abord à féliciter bien sincèrement M. Thorn à l'occasion de son élection à la présidence de cette session de l'Assemblée générale et à lui dire toute la confiance que j'ai en sa compétence pour mener à bien les travaux de cette session, grâce à ses remarquables qualités et à sa vaste expérience.

2. Je ne saurais manquer, à cette occasion, de louer les efforts de son prédécesseur, le Président de la vingt-neuvième session et de la septième session extraordinaire, M. Abdelaziz Bouteflika, ministre des affaires étrangères d'Algérie, pour la compétence et la sagesse dont il a fait preuve dans la conduite des travaux des deux sessions, qui ont obtenu les résultats constructifs souhaités en dépit des difficultés et des obstacles qui les ont jalonnés.

3. A l'occasion du trentième anniversaire de l'Organisation internationale, il est bon que nous marquions un temps d'arrêt pour réfléchir quelque peu sur l'œuvre accomplie, sur les résultats obtenus dans certains domaines et sur les difficultés et les obstacles que nous avons rencontrés sur d'autres plans.

4. Les Nations Unies ont déployé, au cours de ces trois dernières décennies, des efforts louables pour maintenir la paix et la sécurité du monde et elles ont été en mesure, en intervenant en temps voulu, de limiter certains différends locaux ou régionaux et d'empêcher qu'ils ne provoquent des guerres mondiales destructrices comme cela s'est produit dans les années qui ont précédé la création de l'Organisation. Celle-ci est devenue une assemblée mondiale qui per-

met des échanges de vues pour la coopération et la coordination des efforts dans l'édification d'une communauté internationale où règneront la paix et le bien-être.

5. Chaque année, l'Organisation nous donne une preuve nouvelle de son universalité et de sa permanence face aux difficultés et aux obstacles. Il y a quelques jours seulement, trois Etats africains sont devenus Membres de l'Organisation. Le nombre de ses Membres a presque triplé depuis sa création. Permettez-moi, à cette occasion, d'adresser les félicitations de mon gouvernement à la République populaire du Mozambique, à la République démocratique et populaire de Sao Tomé-et-Principe et à la République du Cap-Vert pour leur admission en tant que Membres de l'Organisation. En même temps, je tiens à marquer le regret de ma délégation de la non-admission de la République du Sud Viet Nam et de la République démocratique du Viet Nam, bien que toutes deux remplissent les conditions juridiques et politiques nécessaires.

6. Le monde a été le témoin, au cours de cette année, de grands changements dans tous les domaines qui augurent bien de l'avenir du monde. Au printemps dernier, le calme et la paix sont revenus en Indochine qui avait été le théâtre, pendant de longues années, de guerres destructrices. La tension a ainsi disparu de la zone du Sud-Est asiatique.

7. Dans le domaine de la décolonisation, certaines nations ont accédé à l'indépendance et se sont libérées du joug détesté du colonialisme, devenu incompatible avec notre civilisation. Les peuples du Mozambique, de Sao Tomé-et-Principe, du Cap-Vert et de la Papouasie-Nouvelle-Guinée ont enfin acquis leur indépendance à la suite d'une lutte constante et grâce à leur volonté de prouver leur existence, de sorte qu'ils peuvent aujourd'hui prendre leur place dans le concert des nations. L'Organisation a fait tout son devoir à cet égard par le truchement du Comité spécial chargé d'étudier la situation en ce qui concerne l'application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux et avec l'appui des pays épris de paix qui ont accéléré le processus de décolonisation dans toutes les parties du monde.

8. Il convient de parler ici de la compréhension et de la coopération dont certains gouvernements ont fait preuve en abandonnant leur politique colonialiste obsolète. Le nouveau Gouvernement portugais, en particulier, a pris des mesures audacieuses pour abandonner son ancienne politique impérialiste et la remplacer par une politique de coopération mutuelle avec ses anciennes colonies. L'adoption d'une telle politique par le Gouvernement portugais non seulement répond au respect de ses obligations aux termes de la Charte des Nations Unies, mais c'est aussi un succès en soi, car le Portugal s'est ainsi libéré des vestiges de l'impérialisme et du fanatisme. La voie lui est donc

ainsi ouverte pour la coopération dans le respect mutuel de tous les peuples.

9. Nous espérons que les Etats qui persistent encore dans la politique de colonialisme comprendront les exigences de l'époque, suivront l'exemple du nouveau Gouvernement portugais et prendront des mesures semblables pour octroyer aux peuples qui demeurent sous leur domination le droit à l'autodétermination, conformément aux buts de la Charte des Nations Unies et de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux [résolution 1514 (XV)].

10. Tandis que le processus de décolonisation s'accélère, il y a, dans d'autres parties de l'Afrique, des peuples qui luttent encore pour leurs droits fondamentaux de l'homme. Dans le sud de l'Afrique, le Gouvernement raciste d'Afrique du Sud applique toujours sa politique de discrimination raciale, bien que celle-ci ait été condamnée et dénoncée par l'Organisation. Nous regrettons que certains Membres importants de l'Organisation continuent de violer les résolutions des Nations Unies en fournissant au Gouvernement raciste de l'Afrique du Sud une assistance militaire et financière, encourageant ainsi ce gouvernement non seulement à persister dans sa politique raciste, mais également en menaçant les Etats voisins d'Afrique, de ce fait mettant en danger la paix et la sécurité internationales.

11. Nous pensons que tous les Etats épris de paix devraient œuvrer pour déjouer tous les plans destinés à perpétuer la politique d'*apartheid* en Afrique du Sud, de manière à faire disparaître la tension qui règne dans cette partie du monde. Nous espérons qu'un blocus total des fournitures d'armes et d'équipement militaire à l'Afrique du Sud sera imposé et que la coopération, sur le plan militaire, qui existe encore entre certains Etats et le Gouvernement de l'Afrique du Sud prendra fin.

12. Les Membres de l'Organisation ont le devoir de mettre tout en œuvre pour que prenne fin l'impérialisme de l'Afrique du Sud en Namibie, en déjouant les plans de partage de ce pays dans le but d'y maintenir sa domination et d'exploiter ses ressources naturelles. Nous apprécions grandement tous les efforts entrepris par le Conseil des Nations Unies pour la Namibie, efforts qui devraient grandement contribuer à l'accession à l'indépendance du peuple de la Namibie.

13. En Rhodésie du Sud, le Gouvernement minoritaire continue de persécuter l'écrasante majorité du peuple, en dépit des efforts et des appels incessants ayant pour but de lui donner l'occasion de participer à l'administration de son pays, conformément au principe du gouvernement par la majorité. Des déclarations récemment faites par M. Ian Smith, il apparaît qu'il n'y a aucun espoir que cela se matérialise dans un avenir proche. En conséquence, l'Organisation devrait accroître ses efforts et faire pression sur le Gouvernement minoritaire de la Rhodésie pour que celui-ci comprenne les conditions internationales de l'époque actuelle.

14. Au moment où nous parlons du colonialisme qui règne en Afrique, il faut également faire état du colonialisme espagnol qui sévit à Sakiel El-Hamra et à Rio de Oro. Le maintien du Gouvernement espagnol dans ces régions est contraire aux buts des Nations

Unies et aux principes énoncés dans la Charte. En conséquence, nous insistons pour que la domination espagnole dans ces régions prenne fin, de façon à faire disparaître dans cette zone la tension existante, et à ouvrir la voie au règlement des différends qui persistent entre l'Espagne et ses voisins en Afrique. Les relations amicales existant entre les peuples arabe et espagnol remontent à des centaines d'années. Les peuples arabe et espagnol ont participé à l'édification d'une civilisation dont l'héritage existe encore à ce jour. Les relations amicales entre ces deux nations persistent encore. Nous sommes convaincus que celles-ci se maintiendront dans le cours du temps et que disparaîtra tout ce qui peut les altérer.

15. La détente dans le monde est un sujet qui intéresse tous les Membres de cette Organisation. Nous avons noté avec intérêt que, au cours des récentes années, les grandes puissances ont agi dans ce sens. L'esprit de compréhension et de coopération qui a prévalu dans les relations entre les grandes puissances contribuera grandement au maintien de la paix et de la sécurité dans le monde. Nous nous félicitons des divers accords intervenus entre les deux grandes puissances, l'Union soviétique et les Etats-Unis, visant la limitation des armes nucléaires, et nous les considérons comme un pas vers le désarmement total, qui demeure le but de tous les Etats épris de paix.

16. Nous estimons l'Acte final de la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe, signé à Helsinki le 1^{er} août par les Etats tant de l'Europe occidentale que de l'Europe orientale est un pas important vers la paix et la sécurité internationales. Mais nous estimons que la paix et la sécurité que recherchent les Etats européens ne seront pas complètes tant qu'elles ne prévaudront pas dans d'autres parties du monde. En conséquence, nous espérons que cet accord ne sera pas au détriment des petits Etats et des Etats du tiers monde. Nous appuyons tout accord de paix visant à promouvoir le progrès et la prospérité dans le monde. En conséquence, l'accord qui est intervenu entre les Etats européens, en particulier entre les deux grandes puissances — l'Union soviétique et les Etats-Unis — conduira à la solution des principaux problèmes mondiaux en coopération avec l'Organisation. Les plus importants de ces problèmes sont : la décolonisation, le racisme, un juste solution de la question du peuple palestinien au Moyen-Orient et le retrait d'Israël des terres arabes occupées, sans parler des problèmes économiques mondiaux. Si nous voulons qu'une telle détente conduise à des résultats fructueux, celle-ci doit s'étendre à toutes les parties du monde.

17. La détente que recherchent les Etats demeurera incomplète si des mesures rapides ne sont pas prises en ce qui concerne le désarmement. Le désarmement sous toutes ses formes est l'un des objectifs de l'Organisation. Tandis que les deux grandes puissances travaillent à la réduction mutuelle de leurs armements, les petits Etats s'efforcent d'accroître et de mettre au point leurs armements et sont en concurrence pour posséder des armes nucléaires; de ce fait, certaines parties du monde sont menacées de l'introduction d'armes nucléaires. Les régions les plus importantes à cet égard sont le Moyen-Orient et l'Asie du Sud-Est. Tous les Etats du Moyen-Orient, excepté Israël, ont appuyé la résolution visant la

création d'une zone exempte d'armes nucléaires dans la région du Moyen-Orient [*résolution 3263 (XXIX)*].

18. Des indications émanant de sources diverses, il semble ressortir qu'Israël tente d'introduire des armes nucléaires au Moyen-Orient. De ce fait, d'autres Etats situés dans la région se voient contraints, pour assurer leur autodéfense, de se procurer de telles armes. Nous lançons un appel à l'Organisation et à l'opinion publique mondiale pour qu'elles déjouent les tentatives d'Israël de fabriquer ou de posséder de telles armes, afin que cette région du Moyen-Orient puisse être préservée de la destruction.

19. Les grands problèmes économiques qui se posent au monde à l'heure actuelle sont inséparables des questions politiques. La stabilité politique facilite la solution des problèmes économiques internationaux. L'année dernière, après d'intensives discussions entre les pays industrialisés et les Etats du tiers monde, l'Organisation a pu proclamer un nouvel ordre économique international. Lors de la septième session extraordinaire consacrée au développement et la coopération économique internationale, après deux semaines de consultations et de négociations sérieuses entre pays industrialisés et pays du tiers monde, l'Organisation a défini les règles et les bases pratiques permettant d'instaurer un nouvel ordre économique international [*voir résolution 3362 (S-VII)*].

20. Au cours de cette session, les pays en voie de développement ont pu, grâce à leur unité, placer leurs problèmes économiques dans un cadre international, tenant compte des conditions des pays industrialisés. Cela a permis d'ouvrir la voie à l'instauration du nouvel ordre économique auquel nous aspirons tous.

21. Les Etats industrialisés ont également pris conscience du fait que la stabilité et le progrès économiques ne peuvent être obtenus sans l'existence d'un esprit de coopération avec les Etats en voie de développement qui, dans la plupart des cas, sont exportateurs de matières premières. Ce fait exige de leur part une compréhension de la situation de leurs partenaires moins favorisés. En fait, c'est cette attitude qui a ouvert la voie à une confirmation des grandes lignes de la Déclaration et du Programme d'action concernant l'instauration d'un nouvel ordre économique international [*résolutions 3201 (S-VI) et 3202 (S-VI)*], ainsi que de la Charte des droits et devoirs économiques des Etats [*résolution 3281 (XXIX)*].

22. A cet égard, je dois signaler que les résolutions adoptées à la Conférence des ministres des affaires étrangères des pays non alignés qui s'est tenue à Lima du 25 au 30 août 1975, ont jeté les bases d'une compréhension et d'une coopération qui ont permis de définir les intérêts des Etats du tiers monde et leur réalisation éventuelle d'une façon pratique et concrète.

23. Il est apparu clairement que l'Organisation est le seul instrument de compréhension et de coopération permettant de résoudre les problèmes politiques, économiques et sociaux auxquels le monde doit faire face, à condition que les Etats Membres aient véritablement l'intention et le désir de coopérer et qu'ils soient prêts à s'abstenir de tout égoïsme et de tout fanatisme nationaux. L'importance de l'Organisation dans la création d'une atmosphère de coopération et de compréhension entre Etats est apparue en maintes

occasions, notamment lors de la septième session extraordinaire, comme je l'ai déjà dit.

24. Au cours de ces dernières années, les Nations Unies ont établi des programmes relatifs au développement, à l'alimentation, à la population et à la réglementation de l'exploitation des ressources en haute mer. De nombreuses conférences ont été réunies sous les auspices des Nations Unies; parmi ces conférences, je citerai la Conférence mondiale de l'Année internationale de la femme, qui s'est tenue cette année et qui a adopté des résolutions importantes afin d'établir l'égalité des droits des hommes et des femmes et d'éliminer les causes d'injustices et de privations dont souffre la moitié de la population du monde. La Conférence mondiale de l'alimentation, qui s'est tenue l'année dernière à Rome, a mis sur pied des programmes d'aide aux pays en voie de développement afin de répondre à leurs besoins alimentaires et de leur apporter une assistance leur permettant d'accroître la production de leurs ressources alimentaires et de développer leurs programmes en matière d'alimentation.

25. Cette année également, la troisième session de la troisième Conférence des Nations Unies sur le droit de la mer s'est tenue à Genève afin de mettre au point un ordre mondial acceptable pour l'exploitation des ressources maritimes nationales, la réglementation de la navigation internationale et l'exploitation des ressources en haute mer au bénéfice de l'humanité. Bien que la Conférence ne soit pas arrivée, au cours de cette session, à un accord général et acceptable à cet égard en raison du grand nombre de questions étudiées, de leur diversité et des divergences de vues des Etats quant aux détails d'application, on peut cependant espérer que les Etats participants à cette conférence poursuivront leurs efforts lors de la prochaine session, et en dehors même de cette session, pour réduire leurs divergences et se mettre d'accord sur un ordre général de la mer avantageux pour tous.

26. Dans la poursuite de cet objectif, les présidents des trois principaux comités, sur demande de la Conférence et de son président, ont compilé trois textes qui serviront de base aux discussions lors de la prochaine session qui doit se tenir au printemps prochain à New York. On pense que cette mesure permettra de limiter les discussions aux textes fondamentaux qui peuvent être amendés ou remplacés par des textes plus acceptables. Nous espérons que la Conférence parviendra rapidement à mettre au point un accord général et complet sur le droit de la mer, de sorte que les causes de conflit entre Etats sur ce sujet puissent être éliminées et que la stabilité économique mondiale soit renforcée.

27. D'autre part, les Nations Unies ont dû faire face, en d'autres domaines, à de nombreuses difficultés dues au fait que certains Membres n'ont pas mis en œuvre les résolutions de l'Organisation et qu'il n'existe pas de mécanismes efficaces ni de désir véritable, de la part de certains Etat intéressés, pour renforcer la volonté de l'Organisation internationale. L'Organisation a adopté de nombreuses résolutions sur de nombreuses questions importantes intéressant la famille des nations. Si tous les Etats Membres avaient travaillé à l'application de ces résolutions, le monde n'aurait pas eu à faire face aux crises qu'il a connues et il aurait pu vivre dans le progrès et le bien-être.

28. L'Organisation a adopté des résolutions sur le désarmement, l'interdiction des armes nucléaires et les questions du Moyen-Orient et de la Palestine, outre de nombreuses autres résolutions intéressant les domaines politique et social. Ces résolutions ont été adoptées à une majorité importante, mais la minorité, qui peut jouer un rôle efficace dans la solution de nombre des problèmes posés, n'était pas prête, dans bien des cas, à les mettre en œuvre. Par conséquent, la plupart de ces résolutions iront, comme bien d'autres, finir dans les archives des Nations Unies.

29. L'Organisation des Nations Unies est la plus importante institution internationale pouvant contribuer de façon substantielle au maintien de la paix et de la sécurité dans le monde. Au cours des 30 dernières années, l'Organisation a prouvé qu'elle peut répondre à des défis internationaux. Elle a su s'adapter aux changements intervenus dans les relations internationales. Néanmoins, sa capacité est encore limitée lorsqu'il s'agit d'appliquer ses résolutions. Nous estimons qu'après 30 ans de fonctionnement de l'Organisation, il faut revoir son mécanisme et introduire certaines améliorations, de façon à l'adapter aux changements intervenus dans le monde et à l'évolution qui s'est produite, au cours de ces dernières années, dans les relations internationales. Nous pensons que le rapport établi par le Groupe d'experts pour l'étude de la structure du système des Nations Unies¹ peut être une première étape vers l'introduction de changements nécessaires dans le mécanisme des Nations Unies. A cette occasion, je tiens à adresser mes félicitations au Groupe d'experts pour les efforts qu'il a déployés dans la préparation de ce rapport.

30. Il nous semble que des amendements à la Charte des Nations Unies ne suffiront pas, en soi, à introduire les réformes nécessaires dans le mécanisme de l'Organisation internationale s'ils ne sont pas accompagnés de l'intention et de la détermination de toutes les nations d'appliquer les résolutions adoptées par la majorité, conformément à la Charte et aux exigences de la démocratie internationale. La force de l'Organisation découle de la volonté de ses Membres. S'il n'y a pas de solidarité dans l'application de cette volonté internationale, nombre de résolutions des Nations Unies demeureront inefficaces et les résolutions temporaires appliquées par notre Organisation, notamment dans le domaine du maintien de la paix et de la sécurité mondiale, aboutiront, en fin de compte, à des problèmes insolubles qui menaceront l'existence même des Nations Unies et la paix mondiale en général. Cela s'applique en particulier à la question du Moyen-Orient et à la question de la Palestine.

31. La question du Moyen-Orient est l'un des problèmes les plus importants et des plus complexes rencontrés par l'Organisation. L'Organisation des Nations Unies a une lourde responsabilité en la matière. Le problème du Moyen-Orient s'est posé lorsque l'Organisation a adopté la résolution sur le partage de la Palestine [résolution 181 (II)]. Lorsque Israël a été admis à l'Organisation, conformément à la résolution 273 (III) de l'Assemblée générale, en date du 11 mai 1949, il s'est engagé à permettre aux réfugiés de revenir dans leurs foyers et à leur octroyer des compensations pour les pertes qu'ils avaient subies; il s'est engagé à ne pas établir en Palestine un Etat

raciste composé de Juifs seulement, à l'exclusion de tous autres. Israël persistant à refuser d'honorer ses engagements, l'Organisation doit lui appliquer les dispositions de la Charte, notamment celles des Chapitres II et VII.

32. Depuis lors, la région du Moyen-Orient n'a connu ni paix ni stabilité. Israël a été créé après la seconde guerre mondiale, immédiatement après le retrait du colonialisme occidental du Moyen-Orient. Le colonialisme a commencé alors à s'effondrer dans de nombreuses parties du monde. Mais la région du Moyen-Orient a été affligée par un phénomène encore plus désastreux, à savoir le colonialisme des immigrants considéré comme l'une des injustices les plus graves de toute l'histoire; un peuple a été spolié et contraint de s'exiler par la force brutale des envahisseurs étrangers venus pour établir un régime raciste appuyé par le colonialisme. Israël, de par son agression permanente contre les Etats arabes voisins, a empêché tout progrès dans la région. La politique adoptée par Israël au Moyen-Orient constitue la plus grande menace à la paix et à la sécurité dans la région. Les guerres continuelles d'Israël contre les Etats arabes voisins ont failli conduire à une guerre mondiale. Le danger de guerre persistera tant qu'Israël poursuivra sa politique agressive dans la région.

33. Depuis qu'il est installé dans la région, Israël a expulsé les Arabes de Palestine, détruit leurs foyers, rasé leurs villages et anéanti le patrimoine ancestral. Israël a essayé d'éliminer la Palestine et le peuple palestinien, mais il n'y réussira jamais. Le peuple palestinien a décidé de survivre et a montré au monde sa détermination de poursuivre sa lutte pour le recouvrement de ses droits légitimes en Palestine. Ces droits ont été confirmés par l'Organisation elle-même à maintes reprises depuis la création d'Israël.

34. Aucun de nous n'ignore l'appui croissant accordé à l'Organisation de libération de la Palestine [OLP], représentante légitime du peuple palestinien, de la part de divers Etats dans le monde.

35. Si le monde n'avait pas cru à la justice de la cause du peuple palestinien, il ne l'aurait pas appuyé ni reconnu en tant que peuple ayant le même droit que les autres peuples du monde à vivre sur ses terres, dans la dignité, à l'abri de frontières sûres, comme l'exigent les autres peuples.

36. La question de Palestine a pris d'immenses dimensions internationales, grâce à son représentant légitime, l'OLP. Cette organisation a été admise en tant qu'observateur aux Nations Unies et dans un grand nombre d'institutions spécialisées, et est devenue membre à part entière du mouvement des pays non alignés. Cela a été une victoire, non seulement pour le peuple palestinien, mais aussi pour tous les peuples qui luttent pour leurs droits légitimes à la liberté et à l'autodétermination.

37. Les Etats qui appuient Israël et lui fournissent une aide militaire et financière portent une grande responsabilité pour la tension qui existe au Moyen-Orient. L'aide que reçoit Israël consolide sa présence dans les territoires arabes occupés et renforce sa détermination d'ignorer les droits légitimes du peuple palestinien. Cela conduit à la poursuite d'une atmosphère de tension au Moyen-Orient.

38. Aux yeux de mon gouvernement, la solution à la question de Palestine ne se limite pas à la conclusion d'accords bilatéraux dans les territoires occupés. Le problème principal, c'est la question de la Palestine; la question du peuple palestinien — du fait que c'est une entité — et de son droit à une terre et à un patrimoine. L'occupation d'une partie des territoires arabes voisins n'est autre chose que le résultat de la politique expansionniste d'Israël dans la région. La solution de ce problème réside dans le retrait complet d'Israël des terres arabes occupées depuis 1967 et dans le retour du peuple palestinien dans ses foyers, ainsi que dans l'octroi à ce peuple de son droit à l'autodétermination, comme on le fait pour tous les autres peuples du monde.

39. Mon gouvernement se félicite de tous les efforts déployés et de toutes les mesures prises pour trouver une solution pacifique au problème du Moyen-Orient, dans la mesure où cela permettra de résoudre la question de Palestine et d'octroyer au peuple palestinien ses droits légitimes. Toute mesure prise qui ne tiendrait pas compte de la question du peuple palestinien serait vouée à l'échec et ne saurait conduire au rétablissement de la paix et de la stabilité au Moyen-Orient.

40. Voilà pourquoi nous espérons que l'Organisation jouera un rôle efficace pour faire appliquer les résolutions qu'elle a adoptées, en vue de trouver une solution juste et permanente au Moyen-Orient — je pense notamment à l'application de la résolution 3236 (XXIX) qui réaffirme les droits du peuple palestinien, y compris son droit à l'autodétermination et son droit à l'indépendance et à la souveraineté nationales, ainsi que son droit de retourner dans les foyers dont il a été chassé et de recouvrer les propriétés dont il a été spolié.

41. Parlant du problème du Moyen-Orient, il convient d'évoquer le problème de Chypre, qui fait partie du Moyen-Orient. La question de Chypre revêt une importance particulière, car elle se pose dans la région du Moyen-Orient, où règne la tension. Chypre est membre actif du mouvement des pays non alignés et a joué un rôle important dans la sauvegarde de sa souveraineté et de son indépendance, pour éviter d'appartenir à toute alliance ou à tout bloc militaire, et cette politique a été couronnée de succès.

42. Notre position en ce qui concerne cette île correspond pleinement aux résolutions adoptées par le groupe des Etats non alignés, qui, pour l'essentiel, visent à sauvegarder l'indépendance, l'unité et l'entière souveraineté de Chypre et son appartenance au mouvement non aligné, de sorte que l'île puisse continuer d'apporter sa contribution aux travaux du mouvement. Nous pensons que l'Organisation devrait poursuivre ses efforts pour diminuer la tension qui règne dans l'île et pour réduire les divergences de vues des deux communautés en conflit à Chypre.

43. Je voudrais exprimer mes félicitations et ma reconnaissance au Secrétaire général, pour les efforts qu'il a déployés et qu'il continue de déployer pour que se poursuivent les entretiens entre les communautés turque et grecque à Chypre, afin d'arriver à une solution acceptable pour les deux parties. Je voudrais également louer les grands efforts qu'il a faits et qu'il continue de faire pour rehausser le prestige de l'Organisation des Nations Unies et pour consolider son existence.

44. Je voudrais, en cette occasion, rappeler que nous avons eu l'honneur, à Bahreïn, en février dernier, de recevoir le Secrétaire général. Il y a reçu un accueil chaleureux, de la part du gouvernement et du peuple, en reconnaissance de sa personnalité unique. Ce fut pour nous une bonne occasion de le rencontrer pour un échange de vues sur les problèmes internationaux en générale, et plus particulièrement sur les questions vitales qui se posent aux Nations Unies.

45. Enfin, j'ai plaisir à rendre hommage à l'attitude de coopération fructueuse et constructive qui prévaut dans la région du Golfe d'où toute trace de conflit et d'affrontement a disparu. La mesure la plus importante qui ait été prise cette année c'est la liquidation des différends entre deux Etats voisins, l'Iran et l'Irak. Nous saluons les efforts déployés en vue de créer un climat de confiance et de coopération dans la région.

46. J'espère que l'esprit de compréhension l'emportera sur celui de l'affrontement, dans les relations entre les Etats du monde, et que nous pourrons bâtir une société humaine et civilisée où régneront la justice et l'amour et où toutes les générations vivront dans la sécurité, la paix, et la prospérité.

M. Thorn (Luxembourg) prend la présidence.

47. M. GOURINOVITCH (République socialiste soviétique de Biélorussie) [*interprétation du russe*] : La délégation de la RSS de Biélorussie vous félicite, Monsieur le Président, de votre élection à la tête de la trentième session de l'Assemblée générale et vous souhaite le plus grand succès dans vos hautes fonctions.

48. Nous remercions le Secrétaire général des efforts qu'il fait en vue de l'application des vues et principes de la Charte des Nations Unies.

49. La trentième session de l'Assemblée générale est un événement historique. Cette année marque le trentième anniversaire de la victoire des alliés dans la seconde guerre mondiale, victoire qui a donné naissance aux Nations Unies. Cette année a vu aussi l'heureuse issue de la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe, l'élimination d'un dangereux foyer de tension en Asie du Sud-Est, l'écroulement rapide des vestiges du système colonial, la solidarité accrue des forces de paix dans leur lutte commune pour une paix juste et durable dans le monde et la solution de problèmes essentiels dans l'intérêt de tous les peuples.

50. Si l'on se reporte à cette période inoubliable où le fascisme, antipode de la civilisation et du progrès, en quête de domination mondiale, a été écrasé grâce à l'action décisive de l'Union soviétique et d'autres peuples socialistes épris de paix, on ne peut que ressentir de l'admiration pour les hauts faits immortels des vainqueurs. Mais on ne saurait oublier les sacrifices qui ont permis cette victoire.

51. La guerre a fait 55 millions de morts, dont 20 millions étaient des citoyens de l'Union soviétique. La RSS de Biélorussie est passée par des épreuves terribles, et un de ses habitants sur quatre a péri dans la lutte.

52. Parlant le 16 mai dernier, à Minsk, au Congrès international des partisans de la paix, M. P. M. Masherov, membre suppléant du Bureau politique du Comité central du Parti communiste de l'Union sovié-

tique, premier secrétaire du Comité central du Parti communiste de la RSS de Biélorussie, a déclaré :

“Une paix durable et la liberté des peuples, voilà l'idéal qui inspirait les héros de la lutte contre le fascisme et qui nous inspire aujourd'hui. Il n'y a pas de plus noble tâche que de s'efforcer de faire de cet idéal une réalité, de sorte que non seulement nous-mêmes, mais tous nos enfants, nos petits enfants et nos arrière-petits-enfants ne sachent plus ce qu'est la guerre, de sorte que tous les peuples jouissent des fruits de leur travail dans la paix, que tous les hommes aient l'esprit en repos”.

53. La victoire sur le fascisme et le militarisme a eu l'influence la plus profonde sur le cours des événements dans le monde entier. La paix régnait, que l'on avait attendue si longtemps. Le système socialiste mondial a pris forme et s'est renforcé pour devenir le champion de la paix et du progrès. Les fondements séculaires du colonialisme se sont écroulés. Une situation nouvelle s'est créée, plus favorable à la lutte des travailleurs des pays capitalistes pour le progrès social.

54. Ces jours de mai, quand toute l'humanité progressiste célébrait le trentième anniversaire de la victoire, l'aube de la liberté et de la paix s'est levée sur le Sud Viet Nam. Nous avons salué la victoire éclatante de l'héroïque peuple vietnamien dans sa juste lutte contre les interventionnistes étrangers et leur laquais. La victoire des peuples du Viet Nam, du Laos et du Cambodge, qui avaient reçu tout l'appui des Etats socialistes et des forces progressistes du monde, renforcera grandement la paix et la sécurité en Asie du Sud-Est. Elle représente le triomphe des buts et principes des Nations Unies. Aussi, à juste titre, l'Assemblée générale et tous les membres du Conseil de sécurité, à l'exception d'un seul, estiment qu'il est temps de résoudre la question de l'admission aux Nations Unies de la République démocratique du Viet Nam et de la République du Sud Viet Nam. La délégation de la RSS de Biélorussie, au Conseil de sécurité comme à l'Assemblée générale, appuiera fermement les demandes d'admission aux Nations Unies des deux Etats vietnamiens.

55. L'expérience de ces 30 années d'après-guerre montre que la paix peut devenir une réalité si chacun le veut, si chacun respecte le principe de la coexistence pacifique des Etats indépendamment de leurs systèmes sociaux; si l'on œuvre sans relâche pour résoudre équitablement les problèmes internationaux urgents. Les tendances actuelles montrent à l'évidence qu'il est maintenant réellement possible de préserver l'humanité de la guerre.

56. A cet égard, je mentionnerai notamment les efforts soutenus déployés par l'Union soviétique et d'autres Etats de la communauté socialiste pour améliorer les relations internationales.

57. Le fondateur de l'Etat soviétique, V. I. Lénine, a dit : “Notre politique et notre propagande ont pour but non pas de fomenter la guerre, mais de mettre fin à la guerre”. Ce principe léniniste de négation de la guerre et d'affirmation de la paix est le fondement du programme de paix proclamé par le XXIV^e congrès du Parti communiste de l'Union soviétique. Il n'est pas exagéré de dire que toute mesure prise pour améliorer le climat politique international et développer la

coopération entre Etats procède de ce programme de paix.

58. A l'heure actuelle, la détente, c'est surtout le résultat de la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe, d'une immense importance internationale.

59. En effet, la Conférence a été l'antithèse de la seconde guerre mondiale; elle a montré la futilité et le danger des politiques de force et de la “guerre froide”; elle a permis d'entrevoir de nouvelles perspectives de raffermissement de la paix et de la sécurité.

60. Les principes régissant les relations entre Etats, clairement formulés dans l'Acte final de la Conférence, favoriseront, en Europe et dans le monde, un climat de confiance mutuelle qui permettra le développement libre, indépendant et pacifique de tous les pays. La discussion générale actuelle montre bien que tous les Etats, à l'exception d'un seul, qui pense que plus cela va mal mieux cela vaut, sont heureux de voir que les pays d'Europe et les Etats-Unis et le Canada se sont mis d'accord pour observer dans les rapports internationaux les principes suivants : égalité souveraine des Etats, y compris le droit de choisir librement leur système politique, social, économique et culturel; non-recours à la force ou à la menace de la force; inviolabilité des frontières; respect de l'intégrité territoriale des Etats, règlement pacifique des différends; non-ingérence dans les affaires intérieures d'un autre Etat; respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales; droit des peuples à disposer d'eux-mêmes; coopération entre Etats et strict respect des engagements pris au titre du droit international.

61. La charte de la paix adoptée à Helsinki crée également les conditions propices à l'élargissement et au renforcement de la coopération entre les Etats ayant participé à la Conférence dans les domaines de l'économie, de la science, de la technique, de la préservation de l'environnement humain, ainsi qu'en ce qui concerne des questions telles que les échanges dans les domaines de la culture, de l'éducation, de l'information et des contacts entre les peuples.

62. Le bilan de la Conférence montre que la détente en Europe et dans le monde entier devient de plus en plus concrète. Il est important de respecter les lois et les traditions de chaque pays et de faire triompher les principes proclamés par la Conférence dans les relations entre les Etats et d'en faire la loi fondamentale de la vie internationale. Il n'y a pas de plus grande obligation devant le passé, le présent et le futur que l'obligation de confirmer les résultats de la lutte qu'ont menée les peuples soviétiques et les autres peuples pacifiques contre le fascisme et de faire de l'Europe un continent où règne une paix juste et durable.

63. L'influence bienfaisante de la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe sur la situation en Europe et dans le monde entier est incontestable. Ses résultats ont une grande importance non seulement pour les peuples de l'Europe. La détente doit s'approfondir, s'élargir et s'étendre à toutes les régions du monde. Le droit à la paix est le droit inaliénable de chaque homme partant dans le monde. Ce droit doit être préservé et garanti. Chaque homme doit également jouir du droit au travail et à la justice sociale. Il faut lutter pour ces droits fondamentaux de l'homme.

64. Le secrétaire général du Comité central du Parti communiste de l'Union soviétique, le camarade Brejnev, a déclaré à Helsinki :

“Ce n'est pas un secret que les moyens d'information peuvent servir les buts de la paix et de la confiance, mais ils peuvent également répandre dans le monde le poison dans la dissension entre les peuples et les pays. Nous espérons que les résultats de la Conférence serviront de directives adéquates pour la coopération dans ce domaine.”

Malheureusement, des moyens d'information influents dans certains pays n'ont pas encore abandonné les slogans et la phraséologie de la période de la “guerre froide” et ne font pas fi d'inventions lorsqu'ils dépeignent la vie en Union soviétique et dans les autres pays socialistes et lorsqu'ils parlent de différents événements internationaux importants. Ils se permettent de déformer volontairement l'esprit et la lettre de l'Acte final de la Conférence qui, à propos, n'a pas été publié par eux. En dissimulant le véritable contenu du document adopté à Helsinki, la presse de nombreux pays déforme les faits, s'efforce de tromper les gens et de semer dans les esprits les germes empoisonnés du soupçon, de la méfiance et de la haine entre les peuples. Pour reprendre les paroles du Président de la vingt-neuvième session de l'Assemblée générale, M. Bouteflika, la presse de ce genre s'efforce d'“agir à contre-courant de l'évolution actuelle du monde”. Les intérêts de la paix exigent que tous les moyens d'information de chaque pays traduisent l'esprit actuel et deviennent des instruments de paix, de renforcement de la confiance et de la coopération entre les peuples.

65. La tâche consistant à mettre en œuvre les principes de la coexistence pacifique et de la coopération mutuellement avantageuse et équitable ne doit pas seulement être dévolue à l'Europe. Au cours de ces dernières années, il y a eu des progrès considérables dans les relations soviéto-américaines, ce qui a pleinement favorisé l'assainissement du climat international dans son ensemble. Il est certain que la normalisation future des relations entre l'URSS et les Etats-Unis et le développement de la coopération entre les pays socialistes et les pays ayant des systèmes sociaux différents correspondent aux intérêts de tous ceux qui veulent consolider la paix sur la terre et qui veulent éviter une catastrophe nucléaire mondiale.

66. La paix et la sécurité internationales sont également indispensables pour favoriser la coopération pratique de tous les pays, grands et petits, développés et en développement. Peut-on imaginer la possibilité de succès dans le développement économique et social dans des conditions de guerre ?

67. Il va sans dire que l'on ne saurait se contenter du fait qu'il n'y a pas de guerre aujourd'hui et se satisfaire de ce qui a été réalisé. Le processus de renforcement de la paix et le processus de la détente sont des processus continus qui exigent un progrès constant. Si l'on s'arrête dans cette voie, il en résultera une menace pour ce qui a déjà été accompli.

68. Il est incontestable que l'on n'a pas encore surmonté tous les obstacles qui se dressent sur la voie de la paix et de la coopération de bon voisinage. Les forces de l'impérialisme et du néo-colonialisme, de la

réaction et de la guerre n'ont point jeté les armes. Elles s'efforcent d'empêcher le règlement de problèmes internationaux graves, elles s'efforcent de ramener le monde au temps de la guerre froide, elles encouragent l'utilisation de la force dans les relations internationales et s'ingèrent dans les affaires intérieures d'autres pays. C'est précisément à cause de ces forces qu'il existe encore dans le monde des foyers de tension et que des conflits surgissent qui peuvent entraîner une explosion militaire.

69. En ce qui concerne le Moyen-Orient, Israël continue d'occuper depuis 1967 les territoires arabes. Une paix juste et durable doit régner au Moyen-Orient. La seule façon d'atteindre ce but est de mettre en œuvre les résolutions bien connues du Conseil de sécurité et de l'Assemblée générale qui prévoient le retrait complet des troupes israéliennes de tous les territoires arabes occupés en 1967 et le respect de tous les droits nationaux du peuple arabe de Palestine, y compris son droit à créer son propre Etat, ainsi que la garantie de l'indépendance et du développement de tous les Etats de cette région. Pour atteindre un règlement global au Moyen-Orient, il faut non point des mesures isolées incapables de résoudre quoi que ce soit, mais la reprise des travaux de la Conférence de Genève sur la paix, avec la participation de toutes les parties intéressées, y compris l'OLP.

70. Certains milieux de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord [OTAN] continuent de s'efforcer de liquider Chypre en tant qu'Etat non aligné, territorialement uni et indépendant. La délégation de la RSS de Biélorussie, tant au Conseil de sécurité qu'à l'Assemblée générale, a pris position contre le partage de Chypre et s'est prononcée pour son indépendance territoriale en tant qu'Etat uni, pour le retrait de toutes les forces étrangères de son territoire, pour la cessation de l'intervention étrangère dans ses affaires intérieures et pour la possibilité pour les Chypriotes grecs et les Chypriotes turcs de résoudre eux-mêmes leurs problèmes nationaux.

71. La tension persiste dans la péninsule coréenne. La RSS de Biélorussie a toujours appuyé les propositions constructives de la République populaire démocratique de Corée visant à l'unité du pays obtenue sur une base démocratique et pacifique et elle demande fermement le retrait des troupes étrangères de la Corée du Sud, éliminant par là le principal obstacle qui existe sur la voie de l'obtention de l'unité nationale du pays. La réalisation de ces buts sera facilitée par l'adoption en Assemblée générale du projet de résolution intitulée “Création de conditions favorables pour transformer l'armistice en une paix durable en Corée et accélérer la réunification indépendante et pacifique de la Corée” [A/C.1/L.709] qui a été présenté à cette session par un groupe important d'Etats, dont la RSS de Biélorussie.

72. Le fascisme, écrasé pendant la seconde guerre mondiale, n'a cependant pas encore complètement disparu de la face de la terre. Ses héritiers spirituels qui ont usurpé le pouvoir au Chili mènent une politique de terreur sanglante contre le peuple de ce pays. Conformément aux décisions adoptées antérieurement, l'Organisation des Nations Unies a le devoir d'exiger résolument la fin des atrocités commises par la junte, la libération des patriotes chiliens, dont celle

du vrai fils du peuple chilien, Luis Corvalán, qui languissent dans les prisons.

73. Des changements satisfaisants sont intervenus en faveur de la paix et du progrès social dans différentes régions du monde. Mais les forces réactionnaires continuent de se refuser à regarder la réalité en face. La situation se complique du fait que les actions subversives de la réaction intérieure sont liées aux intérêts étrangers dans les affaires d'un certain nombre d'Etats et de peuples. La RSS de Biélorussie condamne résolument de telles actions et exprime sa solidarité avec la juste lutte des forces démocratiques dans différentes régions du monde, contre la réaction et l'impérialisme. A propos des remarques calomnieuses du représentant chinois en ce qui concerne l'Angola, je voudrais rappeler un fait bien connu, à savoir que c'est la Chine qui, avec les impérialistes, arme les séparatistes dans ce pays, en vue d'empêcher les forces patriotiques de réaliser l'unité et l'indépendance de tout l'Angola.

74. Parmi les problèmes clefs de notre temps qui ne sont pas encore résolus, celui du désarmement occupe une place très spéciale. La course aux armements sans précédent imposée au monde par les impérialistes absorbe une énorme quantité de ressources matérielles. Selon des informations parues dans la presse, les pays de l'OTAN, en 1974 seulement, ont dépensé à des fins militaires plus de 130 milliards de dollars. La course aux armements est incompatible avec la détente. L'amélioration des relations politiques entre Etats ne peut ne continuer indéfiniment parallèlement à cette course.

75. Chaque année, depuis la première session de l'Assemblée générale, l'Union soviétique et d'autres pays socialistes ont mené une lutte constante en faveur du désarmement; ils ont essayé par tous les moyens de résoudre ce problème important. Au cours des dernières années, un certain nombre d'accords multilatéraux connus ont été conclus. Ces accords freinent, dans une certaine mesure, la course aux armements dans quelques domaines. L'objectif principal et ultime de tous les peuples épris de paix est d'arriver à un accord sur le désarmement général et complet. Mais, comme nous le savons, jusqu'ici tout le monde n'est pas prêt à désarmer. Une délégation se disant, par démagogie, en faveur du désarmement, est, en fait, contre toute mesure de désarmement. Que devrions-nous faire alors ? Nous croiser les bras et attendre passivement ? Pas du tout. Nous considérons que nous devrions aller vers la solution du problème du désarmement en utilisant toutes les occasions de limiter la course aux armements. L'expérience nous confirme que c'est là l'attitude correcte, une attitude qui a permis de conclure les traités et des accords ouverts à tous les pays. Ces traités et ces accords interdisent les essais d'armes nucléaires dans l'atmosphère, dans l'espace extra-atmosphérique et sous l'eau, la prolifération de ces armes et la mise en place de ces armes au fond des mers et des océans, dans l'espace extra-atmosphérique, sur les corps célestes. Ils prévoient aussi la liquidation des armes bactériologiques. Il existe également des accords soviéto-américains sur la prévention de la guerre nucléaire et la limitation des armements stratégiques.

76. On peut affirmer avec confiance que si ces accords internationaux n'existaient pas, la situation serait aujourd'hui beaucoup plus grave.

77. A l'initiative de l'Union soviétique, appuyée par les Etats de la communauté socialiste et d'autres pays épris de paix, l'Assemblée générale a adopté des résolutions sur la nécessité de réunir une conférence mondiale du désarmement [*résolution 2833 (XXVI)*] sur l'interdiction de l'emploi de la force dans les relations internationales et l'interdiction permanente de l'emploi des armes nucléaires [*résolution 2936 (XXVII)*]; sur la réduction des budgets militaires des membres permanents du Conseil de sécurité [*résolution 3254 (XXIX)*], sur l'élaboration d'une convention interdisant d'agir sur l'environnement et le climat à des fins militaires [*résolution 3264 (XXIX)*]. Notre tâche est de réaliser la mise en œuvre complète des dispositions de ces décisions tout en dénonçant ceux qui s'opposent au désarmement et en surmontant leur résistance pour arriver à ce que tous les pays participent aux traités multilatéraux sur la limitation de la course aux armements, et pour progresser sur la voie du désarmement général et complet.

78. Le Gouvernement soviétique et le Secrétaire général du Comité central du Parti communiste de l'Union soviétique, L. I. Brejnev ont pris personnellement cette année une initiative importante, celle de proposer un accord sur l'interdiction du perfectionnement et de la fabrication de nouveaux types d'armes de destruction massive et de nouveaux systèmes de telles armes. Le niveau du développement de la science et de la technique modernes est tel qu'il y a un grave danger à créer des armes plus effrayantes que les armes nucléaires. Il est grand temps d'édifier une solide barrière contre la création de telles armes en mettant au point et en concluant un accord prévoyant la renonciation, par les Etats, au perfectionnement et à la fabrication de nouveaux types d'armes de destruction massive et de nouveaux systèmes d'armes de ce genre. Il n'est pas douteux que toute aide apportée à un autre Etat ou à une organisation internationale pour créer ces armes doit être exclue. La conclusion de cet accord ouvrira des possibilités nouvelles supplémentaires pour la coopération des Etats dans les domaines économique, scientifique et technique.

79. La proposition de l'Union soviétique relative à la conclusion d'un traité sur l'interdiction complète et générale des essais d'armes nucléaires est également soumise à l'examen de cette session [*voir A/10241*]. La conclusion d'un tel traité développerait davantage les dispositions du Traité de Moscou de 1963 qui interdit les essais d'armes nucléaires dans l'atmosphère, dans l'espace extra-atmosphérique et sous l'eau, ainsi que du Traité de 1974, conclu entre l'Union soviétique et les Etats-Unis sur la limitation des essais souterrains d'armes nucléaires [*A/9698, annexe I*].

80. L'interdiction de la création de nouveaux types d'armes de destruction massive et l'interdiction générale des essais d'armes nucléaires contribueraient au renforcement de la confiance entre les peuples et à l'amélioration de la situation internationale; elles permettraient la réalisation des buts et principes de la Charte des Nations Unies.

81. Nous voudrions exprimer l'espoir que les Etats Membres des Nations Unies examineront les nou-

velles initiatives de l'Union soviétique avec attention et que l'Assemblée générale les approuvera.

82. Le désarmement intéresse tous les pays sans exception. Un monde sans armes est indispensable à une paix véritable. Les pays en voie de développement ont un intérêt vital au désarmement parce que celui-ci libérerait d'énormes capitaux qui permettraient de résoudre les problèmes urgents du développement économique et social. Les peuples des pays capitalistes ont également un intérêt au désarmement parce que, s'ils veulent surmonter les difficultés économiques graves qui sont les leurs, ils ne pourront le faire que lorsque aura cessé la course aux armements.

83. Pour les pays socialistes, la lutte pour la paix, la détente et le désarmement est indissolublement liée à la lutte pour le progrès social et l'indépendance nationale. Cette année marquera le quinzième anniversaire de l'adoption, par les Nations Unies, sur l'initiative de l'Union soviétique, de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux. Au cours de cette période, les forces de libération nationale ont remporté des succès décisifs dans l'élimination du système colonial de l'impérialisme.

84. La délégation de la RSS de Biélorussie félicite les nouveaux Membres des Nations Unies : la République populaire du Mozambique, la République du Cap-Vert et la République démocratique de Sao Tomé-et-Principe, pour leur accession récente à l'indépendance nationale et au statut d'Etat souverain.

85. Malheureusement, les vestiges du honteux système colonial et le racisme et l'*apartheid* qui en sont les manifestations en Afrique australe continuent d'empoisonner le climat international. Toutefois, les peuples du monde sont résolus à rendre irréversibles les transformations positives qui se produisent dans le monde et à mettre fin une fois pour toutes au racisme, à l'*apartheid* et aux vestiges du colonialisme.

86. Bien que les empires coloniaux se soient effondrés sous la pression des mouvements de libération nationale, les monopoles capitalistes et les sociétés transnationales continuent à constituer le principal obstacle empêchant les pays libérés de parvenir à l'indépendance économique. Nous comprenons très bien les aspirations des peuples des pays en voie de développement qui souhaitent sortir des griffes de l'arriération économique, qui veulent mettre fin à leur dépendance des pays capitalistes développés dans le domaine économique, résoudre le problème du développement accéléré et débarrasser leurs pays de la pauvreté. Les Etats socialistes luttent avec ces pays pour libérer les relations économiques internationales de l'injustice et des systèmes coloniaux implantés et entretenus par les forces de l'impérialisme. Ce sont ces positions que la République socialiste soviétique de Biélorussie a défendues à la septième session extraordinaire de l'Assemblée générale des Nations Unies.

87. Les peuples des jeunes Etats indépendants d'Afrique, d'Asie et d'Amérique latine peuvent compter, dans l'édification d'une vie nouvelle, sur le soutien amical de l'Union soviétique et des autres pays socialistes dans les domaines politique, économique et moral. Aider et appuyer les peuples de ces pays fait partie intégrante de la politique étrangère des pays

socialistes. Nous voudrions en même temps souligner que la source de cette assistance est notre richesse nationale, créée par le labeur opiniâtre de nos peuples, qui ont surmonté les nombreuses difficultés engendrées par l'épreuve de la guerre.

88. Les Etats socialistes accordent une assistance très large non point parce qu'ils disposent de ressources qui ne pourraient être utilisées chez eux, non point parce qu'ils veulent procéder dans d'autres pays à des investissements visant à exploiter leurs ressources naturelles et à en tirer des profits, mais parce qu'ils ont à cœur de défendre la cause de la libération des peuples et la consolidation de l'indépendance des jeunes Etats en développement.

89. L'année 1975 est l'Année internationale de la femme qui, par décision des Nations Unies, est placée sous le signe de l'égalité, du développement et de la paix. En RSS de Biélorussie, comme dans les autres pays socialistes, les femmes jouissent de droits égaux à ceux des hommes dans tous les domaines de la vie.

90. Les femmes soviétiques prennent une part active aux actions qui se déroulent dans le cadre de l'Année internationale de la femme. La réunion internationale des femmes, qui s'est tenue en août de cette année dans l'héroïque cité de Minsk, capitale de la Biélorussie, a été consacrée aux problèmes de la participation des femmes à la lutte contre le fascisme et à l'établissement d'une paix juste et durable sur terre. Les décisions qui y ont été prises visent à apporter une nouvelle contribution des femmes de tous les pays du monde à la lutte en vue de l'établissement d'une paix juste et durable sur terre.

91. Les Nations Unies, au cours des trois décennies de leur existence, ont prouvé leur vitalité et leur utilité, notamment dans la mise en œuvre de leur fonction essentielle de maintien de la paix et de la sécurité internationales. Voilà trente années maintenant que les Etats Membres des Nations Unies ont mis au point une coopération multilatérale fondée sur la Charte, qui incarne les normes démocratiques généralement reconnues du droit international et a résisté à l'épreuve du temps. Pour ce qui est de certaines lacunes dans les réalisations des Nations Unies, elle doivent être essentiellement expliquées par le fait que certains Etats ont violé et continuent de violer leur Charte, et non point par le fait que la Charte est mauvaise. C'est pourquoi la RSS de Biélorussie s'oppose résolument à toute tentative de réviser la Charte des Nations Unies sous quelque forme qu'on essaie de le faire. Ce n'est pas sur la révision de la Charte, mais sur la solution des problèmes qui se posent aux Nations Unies dans un strict respect de la Charte, que doivent se concentrer les efforts des Nations Unies.

92. Il y a 30 ans maintenant que l'humanité se voit épargner une guerre mondiale. Voilà une remarquable réalisation des forces éprises de paix, dont l'importance s'impose toujours davantage à la conscience des peuples. Dans les circonstances favorables de la transformation des relations internationales sur la base des principes de la coexistence pacifique entre Etats dotés de systèmes sociaux différents et de la détente internationale, les Nations Unies peuvent et doivent contribuer par leurs décisions au renforcement de la paix et de la sécurité internationales, à l'élargissement du processus de détente à toutes les parties du monde, à l'octroi d'un contenu concret

d'une politique de détente qui doit être suivie de la détente militaire, à la réalisation d'accords relatifs aux questions de désarmement, à l'élimination des foyers existants de tensions et de conflits, des vestiges du colonialisme et de leurs conséquences, à la consolidation de la coopération de tous les Etats sur la base du respect de la souveraineté et de la non-ingérence dans les affaires intérieures, afin d'assurer le progrès économique, social et spirituel des peuples du monde.

93. M. PANYARACHUN (Thaïlande) [*interprétation de l'anglais*] : Monsieur le Président, mon ministre des affaires étrangères, chef de la délégation de la Thaïlande, ne pouvant être ici aujourd'hui, j'ai l'honneur de vous adresser, en son nom et au nom de ma délégation, nos très chaleureuses félicitations pour votre élection au poste de Président de la trentième session de l'Assemblée générale. Votre profonde connaissance et votre large expérience des affaires politiques, ainsi que votre dévouement à la coopération internationale, devraient contribuer à l'harmonie et au succès de nos délibérations.

94. Je voudrais également rendre hommage à M. Abdelaziz Bouteflika, ministre des affaires étrangères de l'Algérie, pour le travail remarquable qu'il a accompli en tant que président de la vingt-neuvième session et de la septième session extraordinaire de l'Assemblée générale.

95. Le trentième anniversaire de la création des Nations Unies a été marqué par le consensus atteint à la septième session extraordinaire consacrée au développement et à la coopération économique internationale. Bien que les décisions prises à la septième session extraordinaire ne constituent pas une solution instantanée aux principaux problèmes économiques du monde et qu'il existe encore des divergences fondamentales de fond et d'approche entre les pays riches et les pays pauvres, il n'en reste pas moins évident que l'Assemblée générale, lors de cette session, a progressé dans la recherche de mesures concrètes dans certains domaines précis de coopération économique internationale. De l'avis de ma délégation, la réalisation la plus importante de ladite session réside dans le fait qu'un esprit de conciliation et de coopération a prévalu tout au long de négociations ardues et laborieuses. C'est pourquoi il serait de l'intérêt de tous les pays d'essayer de renforcer cet esprit de coopération et d'aller de l'avant pour arriver à d'autres accords et à d'autres consensus.

96. La septième session extraordinaire n'était pas une fin en soi mais elle constitue un autre pas important de plus dans le processus en cours qui a commencé par l'adoption de la Déclaration et du Programme d'action concernant l'instauration d'un nouvel ordre économique international [*résolutions 3201 (S-VI) et 3202 (S-VI)*] à la sixième session extraordinaire historique, et de la Charte des droits et devoirs économiques des Etats [*résolution 3281 (XXIX)*] à la vingt-neuvième session de l'Assemblée générale. Ce n'est certes pas une tâche facile que de redresser les disparités économiques qui séparent les pays développés des pays en voie de développement et de restructurer un nouveau monde interdépendant de façon à assurer une croissance économique et sociale équilibrée pour la communauté internationale. Mais la récente session extraordinaire a fourni une tribune pour un dialogue véritable et constructif

qui contribuera, inévitablement, à convaincre les nations industrialisées de la futilité de l'affrontement. En même temps, nous, pays du tiers monde, avons un peu calmé notre rhétorique et nous sommes plus réalistes et plus unis dans notre approche. Nous avons fait des efforts collectifs pour prier les nations riches d'accepter des objectifs complets et rationnels ainsi que pour les convaincre de la validité et de la possibilité pratique d'instaurer un nouvel ordre économique international.

97. Ma délégation a déclaré, lors du débat général de la septième session extraordinaire que "l'interdépendance" impliquait une responsabilité collective et que chaque partenaire avait une responsabilité correspondant à sa capacité et à ses besoins en matière de développement économique et social. Ceci, de l'avis de ma délégation, est particulièrement vrai dans le cas des pays en voie de développement. La Thaïlande est un pays agricole, et 80 p. 100 de sa population se livrent à l'agriculture dont la culture du riz. Au cours de ces dernières décennies le Gouvernement thaïlandais a intensifié ses efforts pour promouvoir l'industrialisation, mais il n'en reste pas moins vrai que les exportations de céréales et d'autres produits agricoles représentent plus de la moitié de nos recettes d'exportation en devises. Le commerce des céréales et des produits agricoles n'est donc pas seulement une question d'intérêt vital pour mon pays; c'est une question de survie. Par conséquent, ma délégation est heureuse de constater que ces facteurs ont été pris en considération dans les décisions de la septième session extraordinaire. Nous espérons très sincèrement que les arrangements qui seront conclus à l'avenir pour assurer la sécurité alimentaire et de l'approvisionnement continueront à prendre en pleine considération les intérêts légitimes des pays en voie de développement qui exportent des produits alimentaires, notamment lorsqu'il s'agira de fixer les critères pour l'allocation des réserves dans le système de réserves alimentaires mondiales ainsi que dans les efforts pour augmenter la production alimentaire et agricole, et que ces pays pourront avoir une plus grande part dans le commerce de ces produits sur le plan mondial.

98. La Thaïlande a toujours été consciente de sa responsabilité à l'égard de la communauté internationale dans le domaine de l'aide alimentaire multilatérale et bilatérale. Bien que le volume de notre production et de notre commerce en céréales ne représente qu'un pourcentage réduit par rapport à celui des pays développés, le Gouvernement thaïlandais a toujours contribué au programme du Fonds des Nations Unies pour l'enfance et au Programme alimentaire mondial. Nous avons également accordé une attention particulière aux pays voisins et nous avons pris toutes les mesures possibles chaque fois que c'était nécessaire pour leur venir en aide lorsqu'ils se trouvaient dans des situations d'urgence ou victimes de catastrophes naturelles.

99. L'atmosphère de conciliation qui a caractérisé la septième session extraordinaire et qui a permis d'obtenir des résultats partiels sera mise encore à l'épreuve lors des prochaines réunions internationales qui se tiendront à l'occasion de la Conférence de Paris sur l'énergie, les matières premières et le développement, de la quatrième session de la Conférence des Nations

Unies sur le commerce et le développement, et lors de la mise en œuvre de la résolution 3362 (S-VII). L'avenir dépendra de la mesure dans laquelle les Etats participants, développés et en voie de développement, seront en mesure de concilier leurs divergences de vues et de faire preuve de la volonté politique et morale pour se mettre d'accord sur l'action individuelle et collective indispensable.

100. En ce qui concerne la conférence de Paris, l'Asie du Sud-Est, qui est un centre important pour l'approvisionnement en énergie et en matières premières, devrait être représentée de façon appropriée.

101. Des changements importants et significatifs se sont produits dans le domaine de la paix et de la sécurité internationales. L'Acte final de la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe, signé par 35 gouvernements à Helsinki, peut être considéré comme un pas positif vers la réduction des tensions et l'amélioration des relations entre les Etats les plus puissants. L'accord récent sur le dégagement dans le Sinaï est d'une portée limitée. Et pourtant, le fait qu'il ait été conclu permet de maintenir l'élan des négociations et, espérons-le, conduira à un règlement général et durable du problème du Moyen-Orient et à une juste solution de la question palestinienne. En tant que partie directement intéressée, les Palestiniens ont les mêmes droits à une patrie que les Israéliens. Mon gouvernement réaffirme également sa ferme opposition à la poursuite de l'occupation de territoires arabes par les forces israéliennes et à toute mesure, de la part d'Israël, destinée à modifier le statut de Jérusalem.

102. Malheureusement, la question de Chypre continue d'avoir une priorité élevée dans la liste des conflits sans solution dont les Nations Unies sont saisies. La délégation thaïlandaise espère que, grâce aux bons offices du Secrétaire général, des progrès plus sensibles seront bientôt réalisés vers une solution satisfaisante pour les deux communautés et grâce à laquelle la souveraineté, l'indépendance et l'intégrité territoriale de ce pays seront entièrement respectées.

103. Des événements encore plus marquants se sont produits dans notre partie du monde. Après plus de 20 ans de guerre en Indochine, la lutte a finalement pris fin au grand soulagement de tous et on a exprimé le désir de repartir de zéro. En Thaïlande, nous comprenons l'importance de cet événement pour notre région.

104. A l'intérieur même de la Thaïlande, il y a eu, au cours de ces dernières années, des changements profonds qui ont conduit à une renaissance de la démocratie et à la proclamation d'une constitution qui garantit l'entière liberté d'expression et d'autres libertés civiles. Depuis le mois de février de cette année, la Thaïlande a un gouvernement civil responsable devant une Chambre de représentants élus. Le système démocratique actuel de mon pays prend pleinement en considération les vues et les opinions de tous les Thaïlandais, quelle que soit leur idéologie politique ou leur orientation sociale. Dans ce nouveau processus, un degré raisonnable de souplesse a remplacé l'ancienne rigidité et nous a permis de faire face aux nouvelles réalités dans la région avec confiance et sincérité.

105. A cet égard, je voudrais citer certaines parties d'une déclaration faite par le Premier Ministre de la Thaïlande, M. R. Kukrit Pramoj, à l'occasion de la réunion de l'Association des correspondants étrangers du Sud-Est asiatique, tenue à Singapour le 25 juillet 1975. Il a dit :

“Il est rationnel de ne pas craindre le changement, car le changement est de la nature même des choses. Toutefois, dans les relations internationales, le changement, s'il doit être orienté positivement, ne saurait être fait unilatéralement, sans contre-partie équivalente, de l'autre partie. Si nous avons appris tout cela de notre histoire, nous devons tous, s'agissant spécialement de l'Indochine et de l'Asie du Sud-Est, nous rendre compte que nous n'avons d'autre possibilité que d'apprendre à vivre les uns avec les autres et à nous adapter les uns aux autres dans un esprit de tolérance, de confiance mutuelle et de foi.

“Vous pouvez constater que c'est là une tendance qui se manifeste dans le monde entier; les peuples et les nations se tendent la main ou tentent de le faire pour combler les divergences de vues et régler des différends qui, à une certaine époque, prenaient la ferveur d'une lutte entre le bien et le mal. La réalité exige que nous révisions ces notions parce que nous vivons à une époque nouvelle. Il faut que nous nous écartions des préjugés anciens pour mettre au point une politique rationnelle conforme aux exigences de notre époque.

“Entre-temps, s'agissant de la Thaïlande, nous avons maintenu et continuerons de maintenir notre opposition à toute nation, grande ou petite, qui chercherait à imposer sa volonté et sa domination sur nous-mêmes ou sur d'autres. Nous sommes pour le respect de l'identité nationale de chaque pays, pour sa liberté de choix de tout système politique, économique et social, à l'abri de toute ingérence extérieure, de quelque façon qu'elle soit. C'est là le principe cardinal qui doit régir toutes les relations entre Etats auxquelles participera la Thaïlande.”

106. La Thaïlande a fait preuve de sa volonté d'entretenir des relations amicales et fructueuses et de vivre en paix dans l'amitié avec les pays de l'Indochine, sur la base du respect mutuel de la souveraineté, de l'intégrité territoriale et de la non-intervention dans les affaires internes de ces pays. Nous sommes heureux d'avoir reçu à cet égard des réponses positives de tous les intéressés. Nous sommes convaincus que la confiance mutuelle pour être édiflée et que notre désir commun d'entrer dans une ère nouvelle de paix, de progrès et de sécurité se traduira bientôt dans la réalité.

107. Une des séquelles de la guerre d'Indochine qui constitue un problème aigu pour la Thaïlande est l'afflux, dans mon pays, de personnes déplacées venant des trois Etats indochinois. C'est ainsi qu'aujourd'hui, quelque 45 000 personnes déplacées venant du Kampuchea, du Laos et du Viet Nam cherchent un abri temporaire sur notre territoire, ce qui crée de sérieux problèmes pour la Thaïlande. Cette situation s'est avérée un fardeau extrêmement lourd du point de vue tant financier qu'administratif pour le Gouvernement thaïlandais, qui a fait tous ses efforts pour

fournir à ces réfugiés les soins nécessaires et parer à leurs besoins.

108. A cet égard, je voudrais saisir cette occasion pour donner à nouveau à l'Assemblée l'assurance que l'objectif du Gouvernement thaïlandais, en fournissant un abri temporaire et une aide à ces personnes déplacées, est purement humanitaire et qu'il ne cherche ni à protéger ni à aider ces personnes déplacées pour des raisons politiques ou autres motifs égoïstes. Nos autorités ne les ont pas encouragées à venir; elles sont arrivées néanmoins en Thaïlande, de leur propre chef. Nous nous bornons pour le moment à alléger les souffrances humaines et les difficultés suscitées par cet afflux de réfugiés. Nous espérons que cette situation d'urgence est de nature temporaire et le Gouvernement thaïlandais est disposé à aider ces personnes à retourner dans leur patrie.

109. A ce sujet, mon gouvernement tient à dire officiellement ici, aux fins du compte rendu, combien il est reconnaissant au prince Sadruddin Aga Khan, haut-commissaire des Nations Unies pour les réfugiés, de sa réponse concrète à notre appel en faveur d'une aide supplémentaire. Le Haut Commissaire a rendu une visite officielle à la Thaïlande au mois de septembre dernier, qui lui a permis de se rendre compte de l'immensité du problème des personnes déplacées auquel doit faire maintenant face le Gouvernement thaïlandais. Conformément à notre objectif humanitaire, nous avons demandé au Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés de superviser les efforts destinés à atténuer les épreuves de ces personnes déplacées actuellement en Thaïlande. Le Haut Commissariat pour les réfugiés a lancé un appel urgent pour la constitution d'un fonds de 12,4 millions de dollars des Etats-Unis destiné à financer les divers projets qui doivent être mis en œuvre en Thaïlande avec le concours et la coopération pleine et entière des autorités thaïlandaises.

110. C'est pourquoi mon gouvernement désire saisir cette occasion pour lancer un appel à tous les membres de la communauté internationale pour qu'ils apportent de généreuses contributions à ce fonds afin de permettre au Haut Commissaire de mener à bien ses activités de manière urgente et efficace. Je tiens également à remercier le Gouvernement japonais pour sa contribution prompte et substantielle à ce fonds.

111. Les hostilités ayant pris fin en Indochine, le moment est venu de relever les nations si longtemps ravagées par la guerre. La Thaïlande demeure prête à coopérer avec ces pays dans leurs efforts constructifs et productifs.

112. Si une évaluation réaliste de ce qui se passe sur la scène du Sud-Est asiatique peut susciter un rayon d'espoir et d'optimisme, l'évolution intervenue dans la péninsule coréenne n'offre que peu d'espoir de voir des mesures concrètes et décisives éliminer la tension et empêcher tout conflit armé dans cette région.

113. Bien que 30 années se soient écoulées depuis que la Corée a été divisée en deux parties, le Nord et le Sud, et que 22 ans aient passé depuis la conclusion de l'armistice, la réunification de la Corée n'est pas encore achevée. Il est donc nécessaire que des mesures visant à accélérer la réunification pacifique du pays soient prises par toutes les parties directement inté-

ressées. Lorsque le communiqué commun a été publié le 4 juillet 1972³, on espérait généralement que le dialogue entre le Nord et le Sud aurait pour résultat certains progrès concrets vers la réunification pacifique du pays. Tel n'a pas été le cas cependant. Ma délégation voudrait demander instamment aux deux parties de continuer d'intensifier le dialogue et de respecter les principes énoncés dans le communiqué conjoint du Nord et du Sud.

114. Ma délégation estime qu'aussi longtemps que la méfiance et l'hostilité mutuelles continueront d'exister, il sera difficile de résoudre la question de la présence militaire des Nations Unies en Corée. Quelles que soient les vues de différents gouvernements en ce qui concerne la participation militaire des Nations Unies en Corée, il n'en reste pas moins que seul le Conseil de sécurité a autorité pour prendre une décision sur la question de la dissolution du Commandement des Nations Unies. Pour faciliter cette solution, il appartient à toutes les parties directement intéressées d'entreprendre des négociations en vue de conclure un nouvel accord qui viendrait remplacer l'accord d'armistice militaire en Corée. Tant qu'un tel accord venant se substituer au premier ne sera pas conclu, il n'est guère permis d'espérer que toutes les discussions ou résolutions aient un effet pratique sur la question du Commandement des Nations Unies ou la réunification pacifique de la Corée.

115. Il est indéniable que l'une des principales réalisations des Nations Unies depuis leur création réside dans le domaine de la décolonisation. L'augmentation fort sensible du nombre de Membre des Nations Unies est une preuve vivante du rôle primordial joué par l'Organisation elle-même. Cette année, ma délégation est heureuse de constater un mouvement ordonné et pacifique vers la pleine indépendance de trois anciens territoires coloniaux portugais situés sur le continent africain. Le Gouvernement thaïlandais accueille favorablement leur indépendance et se joint à tous ceux qui ont déjà félicité la République populaire du Mozambique, la République du Cap-Vert et la République démocratique de Sao Tomé-et-Principe pour leur entrée parmi les Membres des Nations Unies.

116. Nous voudrions également féliciter la Papouasie-Nouvelle-Guinée pour son accession à l'indépendance et nous espérons qu'elle sera bientôt admise au sein de l'Organisation mondiale.

117. Nous espérons également vivement que la République du Sud Viet Nam et la République démocratique du Viet Nam prendront bientôt la place qui leur revient ici parmi nous.

118. Ma délégation est vivement préoccupée des récents événements qui ont eu lieu en Angola. Cependant, nous voulons exprimer notre espoir que les efforts visant à régler les différends existant entre les trois mouvements de libération seront couronnés de succès, afin que leur longue lutte pour l'indépendance puisse s'achever de façon heureuse.

119. Peu de progrès ont été accomplis dans le cadre de l'Afrique australe. L'attitude irréductible adoptée par le régime minoritaire illégal de la Rhodésie du Sud constitue l'obstacle majeur empêchant la réalisation des aspirations légitimes du peuple du Zimbabwe. La situation en Namibie, dans laquelle les Nations Unies

ont été depuis longtemps directement impliquées, ne s'est pas améliorée. Il semble que toutes les initiatives, tous les efforts entrepris en vue de parvenir à l'autodétermination et à l'indépendance ont été contrecarrés tant par la Rhodésie du Sud que par l'Afrique du Sud, dont les autorités continuent à adhérer à la pratique inhumaine de l'*apartheid*.

120. Depuis la création de la Société des Nations, la communauté internationale est saisie de la question du désarmement mondial. Certains accords importants ont été conclus concernant le contrôle et la limitation des armes. Mais la solution du problème touchant les véritables mesures de désarmement reste toujours aussi lointaine. La course aux armements, tant nucléaires que classiques, se poursuit sans relâche. En fait, tandis que nous acceptons tous le principe du désarmement et affirmons notre sincérité en adoptant des mesures s'y rapportant, les dépenses globales affectées aux armements atteignent approximativement 300 milliards de dollars par an. Peut-on s'étonner alors qu'il existe dans le monde entier une pénurie aussi grave de fonds destinés à des fins de développement ?

121. Le Secrétaire général, dans la très franche et lucide introduction à son rapport sur l'activité de l'Organisation [A/10001/Add.1], a posé certaines questions fort intéressantes et pertinentes concernant le rôle futur des Nations Unies en matière de désarmement. Année après année, la Première Commission consacre quelque 50 séances à la discussion de cette question et à l'adoption de nombreuses résolutions dont la plupart n'ont aucune valeur pratique. Peut-être le moment est-il venu que nous consacrons davantage de temps à une révision fondamentale du problème du désarmement et à la question des structures et des procédures du mécanisme de négociations des Nations Unies.

122. Mon gouvernement, avec ceux de l'Indonésie, de la Malaisie, des Philippines et de Singapour, est actuellement engagé dans des discussions touchant les mesures tendant à la création d'une zone de paix, de liberté et de neutralité en Asie du Sud-Est. Cet objectif, tel que proclamé dans la Déclaration de Kuala Lumpur de 1971⁴, correspond à notre désir commun de minimiser la rivalité des grandes puissances dans notre région. A notre avis, la Déclaration ouvrira la voie à l'instauration d'un climat d'harmonie et de coopération régionale qui viendra renforcer nos efforts, individuels et collectifs, en vue de construire une région pacifique et stable. Nous estimons que c'est là un effort louable de la part des cinq membres de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est, effort qui mérite la compréhension, l'appui et la participation aussi bien des grandes puissances que de celles situées dans la région.

123. Au cours des 30 dernières années, de nombreux changements sont intervenus dans le monde. La carte politique de 1975 reflète la complexité du problème politique de notre époque. Les pactes militaires ont perdu de leur efficacité, des murs politiques se sont écroulés, le réaligement et de nouvelles orientations sont entrés en jeu. Un nouvel ordre économique international est en train de s'élaborer. L'interdépendance et la coopération semblent être les mots clefs des solutions touchant des problèmes généraux tels que l'environnement, le droit de la mer, l'explosion démographique.

Les femmes du monde entier sont également devenues plus assurées de leurs droits et ont, à juste titre, assumé leur rôle dans les affaires mondiales, en particulier dans le domaine du développement économique et social. Tous ces changements sont les bienvenus. Cela prouve que les peuples du monde ne demeurent plus prisonniers d'idées et de convictions rigides qui prévalaient dans le passé. Cependant, une autre preuve peut être fournie par notre volonté de revoir la Charte des Nations Unies, laquelle, après tout, n'a été mise au point que par la moitié de l'actuelle composition des Nations Unies.

124. L'Organisation elle-même est également prête à étudier et à réviser la structure économique et sociale du système actuel des Nations Unies. La question n'est pas de savoir s'il faut procéder à une restructuration du système, mais de quelle manière cette restructuration doit être entreprise pour répondre efficacement aux nouveaux défis et aux exigences des prochaines décennies. Les décisions et les mesures que nous pouvons adopter pour modifier le système actuel pourraient améliorer notre capacité de traiter des problèmes mondiaux présents et futurs. C'est à cette fin que nous devons travailler tous ensemble.

125. M. CHATTI (Tunisie) [*interprétation de l'arabe*] : Monsieur le Président, permettez-moi tout d'abord de vous adresser mes félicitations les plus chaleureuses et mes meilleurs vœux ainsi que ceux du Gouvernement tunisien à l'occasion de votre élection à la présidence de la trentième session de l'Assemblée générale des Nations Unies. Ces félicitations ne sont pas inspirées par la routine ni par les usages, mais par ma conviction que vous êtes parmi les hommes d'Etat les plus qualifiés pour assumer cette importante responsabilité. Je n'ai nul besoin, après ce qu'ont dit les orateurs qui m'ont précédé à cette tribune, de mettre encore votre modestie à l'épreuve en rappelant vos hautes qualités, votre compétence, votre clairvoyance et votre expérience. Qu'il me suffise, en ma qualité de représentant d'un Etat qui entretient avec le Luxembourg les meilleures relations, de souligner votre attachement aux hautes valeurs humaines, à l'esprit de justice et d'équité et à la coopération sincère, notamment entre les grandes puissances et les pays en développement dans le souci de réduire l'écart qui les sépare. Votre connaissance profonde de ces problèmes constitue, dans les circonstances où se tient la présente session, le meilleur garant pour le succès de la mission que la communauté internationale vous a confiée et à l'accomplissement de laquelle la délégation tunisienne prêtera une coopération pleine et entière.

126. Qu'il me soit permis d'adresser à cette occasion mes vifs remerciements à votre prédécesseur, M. Abdelaziz Bouteflika, ministre des affaires étrangères de la République algérienne sœur, pour ses services éminents en faveur de la communauté internationale et des causes que l'Assemblée générale a eu à examiner au cours de l'année écoulée.

127. Il m'est également agréable de saluer les efforts constants que déploie le Secrétaire général, en vue de renforcer les chances de paix dans le monde et de donner à l'Organisation la place et le rôle qui lui reviennent. Je citerai, en particulier, l'action inlassable qu'il poursuit en vue du règlement de certains pro-

blèmes tels que ceux du Moyen-Orient, du Sahara occidental et de Chypre.

128. Nous sommes persuadés que la trentième session aura autant d'importance que la précédente session dans la vie des Nations Unies.

129. En effet, la situation internationale n'a acquis, au cours de l'année écoulée, aucun degré de clarté de nature à nous faire croire que l'humanité s'est finalement engagée dans la voie de la détente et de la paix; en fait, la confusion continue d'entourer la plupart des problèmes que nous examinons depuis de nombreuses années. Nous sommes toujours confrontés soit à des problèmes auxquels nous ne sommes pas parvenus à trouver la solution, soit à d'autres à l'état de stagnation dans l'attente d'un règlement, ou encore à des questions qui connaissent un pourrissement et une complication accrues.

130. Cependant, nous voyons poindre quelques lueurs d'espoir qui nous permettent d'entrevoir l'avenir avec un certain optimisme.

131. Le passage incessant de l'espoir à la peur, les différences considérables dans la condition de l'homme sur le plan politique, économique et social, selon les continents, introduisent dans l'équilibre mondial un élément de perturbation, créant une disparité qui défigure la face du globe et affaiblit et menace la paix mondiale.

132. Je n'ai pas l'intention de m'attarder sur toutes les questions inscrites à l'ordre du jour de notre session. Ma délégation aura l'occasion d'exprimer le point de vue de la Tunisie en commission, Je voudrais néanmoins exprimer notre point de vue au sujet de certaines questions telles qu'elles se présentent actuellement.

133. L'année écoulée a été marquée par des événements politiques importants qui ont abouti à l'admission au sein de l'Organisation de nouveaux Etats Membres qui viennent d'accéder à l'indépendance. Je cite la République du Cap-Vert, la République démocratique de Sao Tomé-et-Principe et la République populaire du Mozambique. L'indépendance de ces pays et leur admission aux Nations Unies constituent une victoire de la liberté et de la dignité et une défaite du colonialisme et de l'hégémonie.

134. En adressant nos félicitations aux représentants de ces trois pays frères, j'exprime la conviction que ces nations renforceront l'Organisation et apporteront leur ferme soutien aux peuples qui luttent encore pour leur libération.

135. Nos félicitations et nos vœux de prospérité s'adressent également à la Papouasie-Nouvelle-Guinée ainsi qu'aux Comores qui a proclamé récemment son indépendance, avec notre souhait de les voir bientôt occuper la place qui leur revient au sein de notre Organisation.

136. Parlant des jeunes Etats, nos pensées vont vers un pays dont l'indépendance sera proclamée au cours du mois prochain et qui souffre du drame de la division et affronte des problèmes inextricables qu'aucun pays n'a connus à quelques jours seulement de son indépendance.

137. Je tiens, du haut de cette tribune, à exprimer à nos frères en Angola notre sympathie et notre compassion et à lancer à leurs dirigeants un appel pres-

sant afin qu'ils mettent fin à leur lutte fratricide et qu'ils unifient leurs rangs en vue de prendre en main les destinées de leur pays, qu'ils épargnent le sang de leurs frères, qu'ils préservent leur pays de la division et qu'ils évitent de retomber sous la domination étrangère. Puissent-ils entendre cet appel afin que leur pays devienne, dans un proche avenir, un Membre actif de l'Organisation.

138. Quand verrons-nous le jour où le colonialisme, disparu à jamais, aura cessé de faire l'objet de nos débats ? Car la libération des peuples est une marche inéluctable et irrésistible qui s'inscrit dans les lois de la nature et de l'évolution humaine.

139. Les souffrances qu'endurent les peuples du Zimbabwe et de Namibie, en Afrique australe, du fait de la politique réactionnaire d'*apartheid*, soulèvent notre indignation et appellent à la multiplication des efforts en vue de mettre fin à ces conceptions rétrogrades et stériles.

140. Le Gouvernement tunisien estime que la persistance de ces régimes dans leur politique constitue un défi flagrant aux principes de la Charte des Nations Unies et un mépris de la conscience universelle.

141. Aussi est-il nécessaire que les pays épris de paix et de liberté mettent fin à toute activité susceptible de renforcer le potentiel politique, militaire ou économique de ces régimes et qu'ils exercent une pression en vue de les amener à négocier avec les mouvements de libération, seuls représentants légitimes des peuples du Zimbabwe et de Namibie.

142. Nous avons examiné, au cours de la dernière session, la question du Sahara occidental qui s'inscrit dans le cadre de la décolonisation et pour le règlement de laquelle nous nous orientons, aujourd'hui, vers une solution équitable. Une mission de visite des Nations Unies s'est rendue sur les lieux; la Cour internationale de Justice s'est réunie pour donner l'avis consultatif qui lui a été demandé⁵; d'autre part, l'Espagne a fait connaître sa volonté de se retirer de cette région; quant au Maroc et à la Mauritanie, ils ont emprunté la voie salutaire de la concertation et de la coopération en vue du règlement de la question d'une manière pacifique, à la satisfaction des deux parties. Nous formulons l'espoir que le processus engagé suive son cours normalement et sans lenteur, et qu'aucun obstacle ne vienne en gêner la marche, jusqu'à ce qu'il soit possible aux parties concernées, sous les auspices des Nations Unies, de parvenir à un accord pacifique, définitif, garantissant la paix, la stabilité et le bon voisinage.

143. Abordant la question de Chypre, nous en appelons aux parties concernées afin qu'elles suivent la même voie dans le règlement du problème que connaît ce pays. De l'avis de ma délégation, le dialogue et la concertation constituent le moyen le plus efficace pour le rapprochement des points de vue, quelles que soient leurs divergences. Aussi, le Gouvernement tunisien encourage-t-il les négociations en cours entre les communautés turque et grecque sous les auspices du Secrétaire général. Certes, si le sort de l'île relève essentiellement des seuls Chypriotes et si nul n'a le droit de concevoir leur destin sans leur consentement, nous estimons néanmoins que la mise en place d'un système fédéral, dans le cadre d'un Etat unitaire peut constituer la solution la plus efficace pour la garantie

des intérêts des deux communautés chypriotes et pour la sauvegarde des conditions de coexistence et de coopération entre elles.

144. Quoi qu'il en soit, le Gouvernement tunisien soutient toute solution aboutissant à la coexistence et à la coopération entre les deux communautés et ne manquera pas de donner son appui à tout règlement acceptable pour les deux parties actuellement en conflit et auxquelles nous souhaitons la conciliation et la concorde dans le cadre d'une nation chypriote commune.

145. Permettez-moi d'aborder le problème le plus grave auquel notre monde se trouve aujourd'hui confronté; il s'agit de la question du Moyen-Orient. Est-il encore besoin d'affirmer que cette question est la plus grave parmi celles soumises à l'Assemblée à la présente session. Les déclarations des Etats Membres se succèdent pour reconnaître que le Moyen-Orient est devenu la source des différends internationaux et le point de départ de complications dont les conséquences débordent le cadre de la région et menacent la paix dans le monde. Depuis de nombreuses années, cette question a figuré régulièrement à l'ordre du jour de l'Assemblée qui a eu à l'étudier, à l'examiner, à essayer de lui trouver une solution ou au moins à en réduire l'acuité.

146. Le résultat le plus important auquel est parvenue l'Organisation des Nations Unies à ce sujet réside peut-être dans la décision prise lors de la dernière session de reconnaître l'OLP comme seul représentant légitime du peuple palestinien [*résolution 3236 (XXIX)*] et de lui accorder le statut d'observateur [*résolution 3237 (XXIX)*]. En même temps l'Assemblée générale a affirmé que la solution ne réside pas seulement dans la séparation des forces armées en présence ni dans le retrait partiel ou total des territoires occupés, mais dans le règlement du problème fondamental qui est le problème palestinien. La reconnaissance de ce fait et l'inscription de cette cause à l'ordre du jour de l'Assemblée générale sont essentielles.

147. Le président Bourguiba n'a cessé de proclamer, depuis 1948, que toute décision qui n'ouvre pas la voie à la solution de ce problème et ne reconnaît pas au peuple palestinien son droit légitime à l'autodétermination sera incomplète et vouée à l'échec.

148. En reconnaissant l'existence du problème palestinien, en le considérant comme problème de lutte de libération nationale, et en l'inscrivant comme point séparé, l'Organisation a franchi le pas le plus important depuis sa création en vue de corriger les erreurs commises aux dépens du peuple palestinien et d'emprunter une voie sage dans l'examen du problème palestinien d'une manière appropriée.

149. Cependant, si nous examinons ce qui a été fait depuis l'année dernière, nous constatons que rien de concret n'a été accompli, en raison principalement de l'obstination d'Israël à refuser de tenir compte de la réalité, à faire fi de l'opinion publique mondiale et des résolutions des Nations Unies. Israël continue de pratiquer la loi de la jungle pour occuper les territoires d'autrui. Il persiste à ignorer le peuple palestinien, à lui dénier le droit de vivre comme un peuple indépendant et souverain, et à méconnaître jusqu'au texte international auquel il doit sa naissance.

150. Par cette attitude, Israël refuse de suivre la voie de la sagesse et fait obstacle à la recherche d'une solution appropriée. De plus ce pays, alors qu'il se prétend attaché à la paix, se prépare, en fait, à une nouvelle guerre et s'équipe en armes perfectionnées, dont certaines n'ont jamais été utilisées.

151. Ainsi, le problème est demeuré entier. Il s'est même aggravé, et les complications qui ont apparu dans la région résultent du fait que l'intérêt a été porté, malheureusement, sur l'analyse et le traitement des conséquences, alors qu'il aurait dû porter sur les causes.

152. Je ne voudrais pas m'abandonner au pessimisme — ce qui ne serait pas utile — mais je dois constater que la situation au Moyen-Orient n'appelle pas à l'optimisme ni à la quiétude. Aussi est-il du devoir de tous de conjuguer leurs efforts afin de convaincre Israël de renoncer à ses dangereuses conceptions racistes et de lui faire comprendre que la sécurité n'est pas compatible avec l'arrogance et l'entêtement, et que la présence, dans une région, ne peut être assurée en faisant la guerre aux peuples de la région et en alimentant leurs sentiments d'hostilité.

153. Le peuple palestinien est déterminé à imposer son droit à l'existence. Il n'y aura pas de paix pour Israël, il n'y aura pas de paix dans la région, tant que ce peuple n'aura pas obtenu le droit à sa patrie, comme peuple entièrement souverain.

154. Ce que je viens de dire ne procède pas d'un esprit d'intransigeance et ne signifie pas que nous soyons hostiles à une politique de sagesse et d'étapes. Tout le monde sait que la Tunisie a toujours été favorable aux solutions pacifiques et a toujours cru en l'efficacité de la politique des étapes, rejetant l'obstination aveugle dans une politique du tout ou rien. Cependant, la politique des étapes exige, à nos yeux, l'existence de certaines conditions, sans lesquelles elle ne saurait aboutir aux objectifs recherchés.

155. La première de ces conditions est la définition des objectifs, car en l'absence d'une telle définition, nous risquons de nous égarer dans des voies inconnues et sans issue et de ne pas atteindre notre but. En d'autres termes, nous sommes persuadés que toute tentative de règlement de la question du Moyen-Orient, que ce soit dans un cadre bilatéral ou multilatéral, doit s'inscrire dans le contexte d'un règlement global, c'est-à-dire viser non seulement l'évacuation des territoires arabes occupés en 1967, mais la reconnaissance du droit du peuple palestinien dans sa patrie.

156. Partant de cette considération, nous estimons que l'accord de dégagement conclu en septembre 1975 pourrait constituer un pas effectif vers la paix et pourrait créer un climat favorable à la négociation, facilitant la coexistence pacifique entre les Etats arabes, d'une part, et d'autre part, un Etat israélien, débarrassé de ses complexes d'hégémonie et d'expansionnisme et ayant définitivement admis l'existence d'un peuple — le peuple palestinien — et le droit de ce peuple à vivre sur la terre de ses ancêtres; cela, dans le cas où il se confirme, comme le déclarent certaines des parties concernées, que l'accord de septembre sera suivi efficacement des négociations pour l'évacuation des hauteurs du Golan et d'autres pour l'évacuation de la rive occidentale du Jourdain.

157. Mais, si des négociations n'étaient pas engagées dans un délai très rapproché avec la Syrie et avec l'OLP, et si ces négociations, une fois engagées, ne devaient pas aboutir à des résultats positifs dans un délai raisonnable qui ne puisse pas être considérée comme un moyen de geler le problème sous le couvert de la poursuite de la négociation par suite de l'obstination d'Israël, l'accord de septembre pourrait alors aboutir à un résultat totalement opposé à celui qu'on en attendait. Car, au lieu d'être un moteur dynamique de la paix dans la région, il constituerait un obstacle à la réalisation de cette paix. De même, au lieu de créer un climat favorable à la négociation et à la coexistence pacifique, il susciterait un nouveau sentiment de déception chez certains, et un sentiment de profond désespoir chez d'autres, les amenant tous à croire que la guerre demeure le seul moyen d'aboutir à une solution juste et durable.

158. L'accord de septembre repose sur deux types d'engagement. L'un, entre l'Égypte et Israël, par lequel ce dernier pays s'est engagé à évacuer certains secteurs du territoire égyptien — évacuation qui s'est révélée avoir procuré à Israël des avantages considérables; l'autre, entre certains États arabes et les États-Unis, par lequel ce pays s'est engagé à ouvrir des négociations avec les parties intéressées en vue d'aboutir à une évacuation parallèle des hauteurs du Golan et de la rive occidentale.

159. Si les États-Unis parvenaient à ouvrir des négociations en vue de l'évacuation des hauteurs du Golan et de la rive occidentale, et si ces négociations aboutissaient à des résultats positifs, nous serions alors en droit de dire que l'accord de septembre aura été un événement historique aux conséquences considérables.

160. Mais, ce qui importe, comme nous le savons tous, ce ne sont pas les clauses de l'accord, mais les intentions réelles des signataires, qui ne manqueront pas de se révéler lorsqu'il s'agira de passer à l'application de l'accord. Cependant, les premiers indices n'autorisent pas l'optimisme. En effet, Israël, en exploitant une telle occasion de paix en vue de se préparer à la guerre — et ce, en exigeant des États-Unis des armes qui lui conféreront une certaine supériorité militaire lui permettant d'imposer à tous sa volonté — nous amène à croire que ses intentions sont de créer une situation de fait conforme à ses convoitises, ce que certains appellent déjà la *Pax Israelina*.

161. Cette situation ne sera jamais acceptée par les Arabes, même s'ils devaient s'engager dans des guerres pendant plusieurs siècles.

162. La paix au Moyen-Orient ne sera jamais celle qu'Israël cherche à imposer grâce à sa supériorité militaire, mais celle résultant de l'accord de toutes les parties concernées.

163. C'est pourquoi, malgré notre appréciation de l'importance de l'accord de septembre 1975, qui pourrait constituer une des étapes décisives dans l'évolution de la question du Moyen-Orient, nous ne porterons de jugement définitif sur cet accord que lorsque la seconde étape aura été amorcée, c'est-à-dire lorsque les trois parties contractantes mettront en application leurs engagements respectifs, engagements dont il n'est pas fait mention même dans le texte de l'accord.

164. Il semble que les négociations sur les hauteurs du Golan s'ouvriraient en octobre. S'il devait en être ainsi, quelle serait la durée de ces négociations ? Et quels en seraient les résultats ? Tant que nous n'aurons pas de réponse à ces deux questions, il nous sera difficile d'émettre un jugement définitif au sujet de cet accord. Quoi qu'il en soit, la Tunisie, comme je l'ai dit précédemment, considère que le fond du problème, à savoir la question palestinienne, demeure entier. La Tunisie sera toujours aux côtés du peuple palestinien et de l'OLP, quelles que soient les circonstances, tant que ce peuple n'aura pas recouvré ses droits légitimes.

165. Le continent européen a vécu cette année un événement des plus importants depuis la seconde guerre mondiale par la tenue de la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe. Le Gouvernement tunisien a déjà eu l'occasion d'exprimer son appréciation des résultats de cette conférence. La Tunisie, petit pays en voie de développement, ne peut que se féliciter des efforts déployés avec succès pour la réussite de cette conférence. Elle se félicite également de l'esprit nouveau qui semble devoir imprégner, à l'avenir, les relations entre les États d'Europe.

166. Nous formulons l'espoir que les décisions adoptées par la Conférence auront une application totale et sincère, de nature à renforcer la confiance et à resserrer la coopération en Europe, persuadés que nous sommes que chaque fois qu'elle se manifeste dans une région du globe, la paix, autant que la guerre, finit par se propager dans d'autres régions.

167. Toutefois, nous constatons que la paix en Europe restera limitée, menacée, tant que d'autres régions du monde connaîtront les problèmes de la guerre, de l'agression et de la pénurie, en particulier lorsque ces régions sont limitrophes de l'Europe, comme c'est le cas des pays riverains de la Méditerranée. En fait, la Conférence n'a pas répondu à tous les espoirs des peuples au sud de la Méditerranée. Nous estimons que les critères adoptés pour l'Europe doivent être pris en considération dans d'autres régions, car la sécurité ne saurait être maintenue dans la partie occidentale de la Méditerranée tant que la guerre sévit dans sa partie orientale. De même, la coopération ne saurait avoir sa signification véritable tant qu'elle se limitera à l'Europe et tant qu'elle ne s'étendra pas aux pays entretenant tout naturellement des relations étroites avec l'Europe.

168. Bien qu'elle n'ait pas pris part à la Conférence comme elle l'aurait souhaité, la Tunisie ne manquera pas de déployer tous ses efforts avec les pays frères et amis afin que l'esprit qui a régné au cours de cette conférence s'étende à l'ensemble de la Méditerranée qui aspire à devenir une oasis de paix et un centre de coopération dans l'intérêt de tous. Le dialogue euro-arabe serait peut-être l'occasion de trouver les voies menant à l'établissement en Méditerranée d'une paix durable fondée sur la coopération.

169. Je voudrais saisir cette occasion pour exprimer l'appréciation de mon gouvernement quant aux bons résultats auxquels est parvenue la septième session extraordinaire de l'Assemblée générale qui a eu à étudier les problèmes du développement et de la coopération internationale. Cette session est parvenue à amorcer le mouvement vers l'établissement d'un ordre économique international basé non sur des critères de

puissances, mais sur le respect des intérêts communs et des aspirations de tous à la vie dans la paix, dans la prospérité et dans l'équilibre économique. Bien que ses résultats ne répondent pas totalement aux vœux des pays en développement, cette session a néanmoins réussi à parvenir à un consensus sur les mesures à entreprendre dans des domaines dont dépendent l'existence et le développement d'une partie considérable de l'humanité. Je citerai : la mise en place d'un système susceptible d'améliorer les termes de l'échange et de promouvoir un commerce international plus équilibré et élargi; le transfert des ressources réelles, en vue de rendre effective la solidarité humaine, par la participation des pays nantis d'une manière plus directe et à des conditions moins défavorables au financement des programmes de développement du tiers monde; l'accélération de l'industrialisation des pays en développement, condition nécessaire à leur développement, notamment par le redéploiement de certaines industries conformément au plan d'action adopté à la Conférence des ministres des affaires étrangères des pays non alignés, tenue à Lima [voir A/10217 et Corr.1, annexe]; et la satisfaction des besoins alimentaires des trois quarts de la population mondiale par l'augmentation de la production agricole et l'accroissement de l'aide alimentaire provenant des pays nantis, avec une réforme des modalités d'acheminement de cette assistance.

170. Le Gouvernement tunisien se réjouit de l'esprit qui a régné tout au long des travaux de cette session, esprit caractérisé par la compréhension et la coopération et qui aura un effet certain sur les conférences économiques internationales à venir. Nous avons l'espoir que tous les Etats veilleront à l'application des décisions prises au cours de cette session, dans le même esprit constructif, et que les efforts se poursuivront afin de rapprocher les vues entre les pays en développement et les pays industrialisés, garantissant ainsi la coopération nécessaire à l'instauration d'un ordre économique fondé sur la complémentarité et l'équité.

171. L'humanité a connu au cours des 30 dernières années des bouleversements considérables et une évolution sans précédent. La révolution technologique s'est étendue à la plupart des pays. Les hommes ont de plus en plus soif de connaissances et de progrès; ils réclament avec plus d'insistance la justice sociale et la sauvegarde de la dignité humaine. Les données politiques et économiques se sont modifiées de manière sensible sur le plan national et international. L'Organisation des Nations Unies a été un centre de rayonnement pour cette évolution considérable; cependant elle n'a pas toujours été capable d'en suivre le rythme, freinée qu'elle est par des textes et des structures antérieures à ces transformations, ce qui nous fait prendre conscience du besoin de réviser ses structures et de les adapter aux nécessités de la situation nouvelle, afin d'introduire les réformes appropriées et de leur conférer l'efficacité souhaitée.

172. J'ai eu l'occasion de déclarer, l'année dernière à cette tribune, qu'il ne s'agit nullement de chercher à réduire les responsabilités des grandes puissances, ni de détourner l'Organisation des objectifs qui ont motivé sa création; mais nous devons constater que les responsabilités internationales des autres nations augmentent et s'étendent. Si nous voulons que l'Or-

ganisation ne soit pas dépassée par les événements, il est de notre devoir d'associer plus qu'auparavant toutes les autres nations à l'élaboration des décisions prises par l'Organisation et de les rendre à même de veiller également à la mise en œuvre de ces décisions. Cela confèrera à l'Organisation un caractère universel ainsi que la capacité de résoudre efficacement les problèmes internationaux.

173. Si nous passons en revue ses 30 années d'existence, nous constatons que l'Organisation n'a pas toujours été en mesure de mettre fin à l'agression ni de prendre des sanctions à l'encontre de l'agresseur. C'est ainsi qu'Israël et l'Afrique du Sud, par exemple, défient l'Organisation d'une manière flagrante et constante sans avoir à craindre la moindre sanction. Au contraire, ces deux pays aggravent leur défi à la conscience internationale en mettant en œuvre une forme nouvelle de collaboration et de soutien réciproque au service de visées dénoncées par l'humanité dans son ensemble. Cette incapacité provient du fait que l'Organisation ne dispose pas encore des moyens permettant la mise en application des décisions prises par ses différents organes, ce qui explique les déceptions et les échecs d'un grand nombre d'institutions internationales. Aussi faudrait-il entreprendre l'étude des moyens susceptibles de raffermir l'Organisation de sorte que ses décisions ne demeurent pas lettre morte.

174. L'Organisation réussira-t-elle à concevoir les moyens qui lui assureront force et courage et lui permettront d'évoluer en harmonie avec les impératifs de l'heure? Les Etats Membres réussiront-ils à réaliser une unanimité engendrant une volonté commune et sincère de progresser dans la voie de la paix et du développement? C'est ce que nous souhaitons sincèrement dans l'intérêt de l'Organisation et dans celui de l'humanité tout entière.

POINT 3 DE L'ORDRE DU JOUR

Pouvoirs des représentants à la trentième session de l'Assemblée générale [suite*]

b) Rapport de la Commission de vérification des pouvoirs

PREMIER RAPPORT DE LA COMMISSION DE VÉRIFICATION DES POUVOIRS

175. Le PRÉSIDENT : J'invite le Président de la Commission de vérification des pouvoirs, M. Longerstae, de la Belgique, à présenter le rapport de la Commission.

176. M. LONGERSTAEY (Belgique), Président de la Commission de vérification des pouvoirs : J'ai l'honneur de soumettre à l'Assemblée générale le premier rapport de la Commission de vérification des pouvoirs [A/10270]. Ce rapport ne nécessite pas, me semble-t-il, de commentaires de ma part. Je me limiterai dès lors à appeler l'attention de l'Assemblée sur le paragraphe 12.

177. M. KIKHIA (République arabe libyenne) [interprétation de l'arabe] : Ma délégation tient à faire la déclaration suivante au sujet des pouvoirs de la délè-

* Reprise des débats de la 2351^e séance.

gation israélienne à la trentième session de l'Assemblée générale.

178. Les Nations Unies sont saisies du problème de la Palestine depuis l'expiration du Mandat britannique sur la Palestine, en 1947. Sans aller dans plus de détails sur les origines de la question de la Palestine aux Nations Unies et sur son historique, l'Assemblée générale, dépourvue de toute compétence juridique pour approuver le partage de quelque pays que ce soit, a adopté, en novembre 1947, la célèbre résolution 181 (II), qui recommandait le partage de la Palestine.

179. En prenant cette mesure, l'Organisation des Nations Unies a non seulement agi en contradiction et en désaccord avec la Charte, mais encore a infligé une injustice permanente et impitoyable au peuple arabe de Palestine, qui constituait la plus grande partie de la population. Ainsi, non seulement l'Organisation des Nations Unies a-t-elle refusé au peuple arabe de Palestine son droit à l'autodétermination, mais elle a contribué à le chasser de son propre pays et en fait un peuple de réfugiés désespérés, ouvrant la voie à l'établissement d'un régime étranger par l'usurpation de terres, l'agression et le terrorisme.

180. L'impérialisme, dans le sillage des Etats-Unis, a manœuvré pour légitimer le régime raciste sioniste en demandant la réunion d'une session extraordinaire de l'Assemblée générale de 51 Etats Membres — il n'y avait que 51 Etats Membres lors de la création des Nations Unies, parce que la majorité des Etats du tiers monde luttent encore pour leur indépendance et leur souveraineté — dont le blanc-seing servirait à entériner cette injustice et à mettre ainsi en place un régime étranger en Palestine.

181. Quand bien même l'essence de la Charte repose sur le principe du droit des peuples à l'autodétermination, la question de Palestine a alors été soumise à l'Assemblée générale et traitée d'une façon contraire à ce principe fondamental. Aussi faut-il faire taire à jamais ceux qui s'opposent aujourd'hui bruyamment à l'expulsion d'un régime sous prétexte de sauvegarder le principe d'universalité de l'Organisation des Nations Unies. Il ne peut pas y avoir deux poids et deux mesures dans les critères d'application du code international de conduite des nations. Ce sont ces mêmes Etats qui ont comploté le partage illégal de la Palestine en 1947, en violation de la Charte.

182. En outre, les forces qui ont contribué à transformer le mouvement sioniste en un régime de fait ont cherché à le faire reconnaître de droit en le faisant admettre aux Nations Unies. L'Assemblée générale a adopté sa résolution 273 (III) de mai 1949, assortie de conditions admettant le régime sioniste à l'Organisation des Nations Unies. Cette résolution admettait un régime colonialiste et racial aux Nations Unies, à condition qu'il accepte sans réserve les obligations prévues par la Charte et qu'il se conforme aux résolutions précédentes de l'Assemblée générale, en particulier les résolutions 181 (II) et 194 (III) concernant le partage de la Palestine et le retour des réfugiés palestiniens dans leurs foyers.

183. Tout au contraire, la politique sioniste a montré, au cours des ans, un mépris total des résolutions et décisions des Nations Unies. En outre, les sionistes ne se sont pas contentés de la zone qu'ils avaient illégalement acquise et, comme tout régime colonialiste,

ont continué à convoiter l'ensemble de la Palestine en y perpétrant des actes d'agression, en pratiquant une politique expansionniste et en allant jusque dans les territoires d'autres Etats arabes.

184. Dans leur volonté délibérée de liquider les Palestiniens, ils mènent une politique de génocide et d'extermination massive visant à la destruction totale du peuple arabe de Palestine.

185. Dans sa résolution 3236 (XXIX), l'Assemblée générale a reconnu l'OLP comme seul représentant du peuple palestinien. En outre, l'Assemblée générale a réaffirmé le droit des Palestiniens à l'autodétermination et leur droit inaliénable de retourner dans leurs foyers et à recouvrer leurs biens en Palestine. Cependant, le régime sioniste, à qui on a illégalement fait place parmi les Membres des Nations Unies, persiste à ne tenir aucun compte de la volonté de la majorité écrasante de ceux-ci.

186. Pour les raisons qui précèdent, ma délégation estime que nous ne devrions pas accepter les pouvoirs de la délégation sioniste à la trentième session de l'Assemblée générale, car ils ne reposent sur aucune base juridique ou éthique. Nous ne devrions donc pas les accepter, c'est pourquoi nous tenons à formuler nos plus vives réserves au sujet des pouvoirs de cette délégation à la trentième session.

187. La déclaration que je viens de faire reflète le point de vue des autres Etats arabes frères qui sont membres de la Ligue des Etats arabes. Je l'ai faite en tant que Président du groupe des Etats arabes pendant le mois d'octobre. Ces Etats sont : l'Algérie, Bahreïn, l'Egypte, l'Irak, la Jordanie, le Koweït, le Liban, la Jamahiriya arabe libyenne, la Mauritanie, le Maroc, l'Oman, le Yémen démocratique, le Qatar, l'Arabie saoudite, la Somalie, le Soudan, la République arabe syrienne, la Tunisie, les Emirats arabes unis et le Yémen.

188. De l'avis de la délégation libyenne, le moins que l'on puisse faire à cette session de l'Assemblée pour appliquer les résolutions adoptées par la Conférence islamique, qui s'est tenue à Djeddah, les résolutions de Kampala du Groupe des Etats d'Afrique et les résolutions de la Conférence des Etats non alignés, qui s'est tenue à Lima, qui répondent toutes aux exigences de nos peuples, est d'avertir et de mettre en garde l'entité sioniste en ce qui concerne son appartenance aux Nations Unies. Nous n'avons aucun doute sur le fait que, le moment venu et étant donné que cette entité suit constamment une politique d'intransigeance et d'arrogance, la question de l'appartenance de ce régime raciste et artificiel aux Nations Unies sera examinée et révisée. Nous sommes certains que nos peuples ne demeureront pas longtemps silencieux dans cette situation anormale.

189. Le PRÉSIDENT : Après cette déclaration, je n'ai plus d'orateurs inscrits dans ce débat. L'Assemblée générale est donc saisie du rapport de la Commission de vérification des pouvoirs, et doit prendre une décision sur le projet de résolution recommandé par cette commission, au paragraphe 12 de son rapport. Je constate qu'il n'y a pas d'objections à cette proposition de la Commission de vérification des pouvoirs. Puis-je considérer que l'Assemblée adopte le projet de résolution qui lui est soumis ?

Le projet de résolution est adopté [résolution 3367 A (XXX)]⁶.

190. M. HERZOG (Israël) [*interprétation de l'anglais*] : En écoutant la déclaration du représentant libyen et, en fait, pendant cette discussion en Assemblée, le flot d'invectives maintenant familier mais très ennuyeux qui est devenu la façon habituelle de parler au nom d'un certain nombre de délégations qui cherchent à se dépasser l'une l'autre lorsqu'il s'agit d'introduire dans le débat la haine et le dépit, je me suis permis de demander quel était leur but. Croient-ils réellement que c'est là la manière de régler les problèmes ? Peuvent-ils vraiment imaginer que ces diatribes influencent qui que ce soit dans cette Assemblée, et moins que tout autre, l'objet de leurs attaques ? C'est peut-être là la norme des débats auxquels ils sont habitués dans leurs propres pays, si vraiment il y est permis de discuter, mais à coup sûr, c'est insulter l'intelligence d'une assemblée mondiale comme celle-ci que de la soumettre à ces diatribes monotones. Le débat, oui; le désaccord, oui; les tentatives de se convaincre l'un l'autre, oui; un effort pour arriver au consensus, oui; mais cette forme d'insultes gratuites que nous venons d'entendre, non, jamais. Il n'est certainement pas digne d'une instance comme celle-ci d'accepter ce genre de divagations en tant que norme du dialogue international.

191. Cette assemblée a entendu deux sortes de voix pendant la discussion générale pour ce qui est de la question du Moyen-Orient : d'une part, les voix stériles de l'intransigeance refusant à un autre Etat le droit d'exister, n'acceptant pas la négociation, rejetant le compromis et le mouvement vers la paix; d'autre part, les voix courageuses de ceux qui, conscients des risques et des dangers encourus — et ils existent pour tous les Etats — sont prêts à s'engager sur le chemin de la modération, de la négociation et du compromis, dans une atmosphère de respect mutuel et dans un effort pour avancer vers la paix. Israël appartient à ce second groupe et cela ne pourrait être mieux illustré que par le débat qui a eu lieu hier en cette assemblée entre le Ministre des affaires étrangères israélien et d'autres représentants. Si quelqu'un avait un doute quant au problème qui existe au Moyen-Orient aujourd'hui, une analyse des déclarations faites hier devrait l'éclairer. Je ne peux que répéter qu'Israël s'est engagé sur la voie de la négociation dans un effort pour réaliser la paix avec tous ses voisins et pour trouver une solution dans l'honneur pour toutes les parties de notre région déchirée par la guerre. Nous ne devons pas nous laisser détourner de ce but par une rhétorique néfaste et des diatribes sans but.

192. En ce qui concerne les observations du représentant libyen qui prétend faire des réserves en ce qui concerne l'appartenance d'Israël aux Nations Unies, je rejette avec toute la force possible cette déclaration sans fondement qui n'apporte rien à la dignité de l'Organisation mondiale et qui attaque les racines mêmes de son existence. Je note avec satisfaction que l'opinion mondiale qui s'est exprimée au cours de différentes réunions internationales à Stockholm, en Europe occidentale, à Kampala et à Lima, a rejeté cette prétention, consciente des dangers que courrait l'avenir même des Nations Unies de ce fait.

193. Que cette forme de comportement dont nous avons aujourd'hui été les témoins soit maintenant acceptée en tant que norme de l'Assemblée générale dans les diverses commissions donne à réfléchir. Je saisis cette occasion pour suggérer que nous avons peut-être atteint le stade où il nous faut chercher de nouvelles normes de comportement, même entre adversaires. Après tout, le succès de la septième session extraordinaire a été dû, dans une mesure non négligeable à l'atmosphère civilisée qui a caractérisé les discussions. Lorsque je vois le comportement de certains pays arabes, leur mode d'expression lorsqu'ils s'adressent à nous, leur crainte paranoïaque de parler à des représentants israéliens ou de les rencontrer, leur attitude peu réaliste dans la discussion, je me demande si le moment n'est pas venu pour eux de passer d'une politique du genre jardin d'enfants dans laquelle ils se complaisent à une politique d'un niveau plus élevé.

194. M. BAROODY (Arabie saoudite) [*interprétation de l'anglais*] : Je me sens obligé de prendre la parole maintenant parce que celui qui vient de me précéder me rappelle un passage du Nouveau Testament : il voit la paille dans l'œil de son voisin, mais il ne voit pas la poutre qui se trouve dans le sien. Il a certainement le droit de dire ce qu'il veut, mais pour ceux d'entre vous qui n'ont pas vécu le problème de Palestine, je me sens contraint de faire quelques observations, aussi brèves que possible, pour éclaircir la situation.

195. En ce qui concerne ce qu'a pu dire le représentant de l'Etat sioniste au sujet de la terreur et du fait que certains d'entre nous sont encore au jardin d'enfants, qu'il était grand temps d'en sortir et de nous civiliser, j'ai à dire ce qui suit. Beaucoup de Palestiniens furent Juifs et se convertirent au christianisme et à l'islam. Les Juifs Askhenazi qui furent les protagonistes du mouvement sioniste mondial, ont amené en Palestine des gens qui étaient convertis au judaïsme et en ont chassé les Palestiniens dont certains étaient, du point de vue ethnique, des Juifs autochtones, nos Juifs.

196. En second lieu, que les Israéliens se rincent la bouche avant de lancer des calomnies au peuple palestinien, au peuple autochtone de Palestine, car, après tout, qui a apporté la terreur dans ce pays sinon la Haganah, l'Irgun Zvei Leumi et la bande Stern. Ceux qui étaient en Palestine étaient des gens pacifiques. Ils ont toujours ouvert leurs bras largement, même au temps de l'empire ottoman, pour recevoir tous les pèlerins quelle que soit leur foi. C'était un peuple pacifique jusqu'à ce que les Juifs d'Europe centrale et orientale, dont les ancêtres s'étaient convertis au judaïsme au VIII^e siècle, vinrent s'y mêler. Nous voulons la paix avec eux en tant que Juifs. Ce ne sont pas seulement les Palestiniens, mais tous les Arabes de la région qui la veulent.

197. Si vous étiez sensés, vous reconnaîtrez les Palestiniens et feriez la paix avec eux car il n'y aura pas de paix, même dans les pays arabes, si les Palestiniens ne recouvrent pas leur droit inaliénable à l'autodétermination.

198. Les pays occidentaux n'avaient aucun droit de disposer d'une terre qui ne leur appartenait pas. Les Juifs y sont en tant qu'étrangers. Mais, vous, Israéliens, voilà maintenant 27 ans que vous vous trouvez

parmi nous. Vous devez vous débarrasser de — je n'utiliserai pas le mot "paranoïa — de la psychose qui vous fait croire que vous êtes le peuple élu de Dieu et que vous jouissez d'une exclusivité que ne partage personne d'autre, et alors que vous pourrez vivre avec vos frères, les Palestiniens. Je les appelle vos frères parce que nous sommes tous frères en humanité, Juifs ou Gentils, Bouddhistes ou Shintoïstes, monothéistes ou athées; ici, en cette assemblée, nous devrions déclarer que nous sommes tous frères. Mais vous voulez cette exclusivité que vous n'aurez jamais, non point à cause des Palestiniens, mais parce qu'elle va à l'encontre de l'esprit humain. Dieu ne fait pas de discrimination et ne choisit pas un peuple en déclarant qu'il est supérieur aux autres. Le Dieu Tout Puissant, comme je l'ai dit une fois à l'un de vos représentants, M. Abba Eban, n'est pas un agent immobilier qui distribue la terre aux uns et l'enlève aux autres. Je ne sais pas comment vous avez communiqué avec le Dieu Tout Puissant pour dire qu'ils vous avait donné la Palestine. Montrez-nous le titre de propriété scellé, comme je l'ai déjà dit.

199. Et vous, Anglais et Américains, à quel moment Dieu vous a-t-il donné le pouvoir de vous ériger en juges et de transférer une terre habitée ? Était-ce parce que vous, Anglais, au temps de Balfour, vous trouviez sous la menace allemande au moment de la première guerre mondiale ? Ce furent les sionistes qui engagèrent les Etats-Unis dans la première guerre mondiale. Et ensuite, vous avez combattu pour la liberté, la démocratie et les droits de l'homme. Mais qu'en est-il des droits du peuple palestinien. Quel pouvoir le Dieu Tout Puissant vous a-t-il conféré pour transférer une terre qui ne vous appartient pas ?

200. Je me sens forcé de dire cela, non point pour défendre les droits de nos peuples qui vivent en Palestine et dont beaucoup sont des juifs du point de vue ethnique, mais parce que je voudrais voir nos frères juifs survivre parmi nous et ne pas souffrir de cette psychose qui a engendré tant d'agitation dans le monde. De cette tribune, je vous lance cet avertissement, que j'ai toujours lancé, même lorsque j'étais en bons termes avec les sionistes, dans les années 1930, en Angleterre et ailleurs : si vous voulez vivre parmi nous en tant que Juifs, car vous êtes nos frères, vous ne devez pas faire du sionisme un moteur pour parvenir à des fins politiques et économiques. Vous n'y arriverez jamais si vous faites cela. Croyez-moi. Je m'adresse à vous sans passion, mais comme quelqu'un qui connaît cette question depuis 1922.

201. Il n'existe pas de querelle entre nous et les Juifs. Ce sont nos frères. Nous serions heureux d'avoir parmi nous les Juifs sémites et même les Juifs non sémites en tant que frères, et non point dans un régime d'exclusivité.

202. Si vous ne voulez pas un Etat séculier, comme je l'ai dit hier soir, vous pouvez avoir des enclaves; nous ne voulons pas vous voir souffrir, mais nous ne voulons pas non plus que nos frères de Palestine se voient refuser leur droit à l'autodétermination.

203. Merci de m'avoir écouté avec patience. Mais j'estime que je suis en train d'exprimer non seulement les aspirations du peuple palestinien, mais celles de tous les peuples qui sont privés de leur droit à l'autodétermination; je ne veux pas faire de digression, mais cela vaut aussi pour les peuples de Namibie, de Rho-

désie du Sud, ou de n'importe quel peuple, quels que soient sa couleur, sa race, sa religion ou son système politique. Tous devraient pouvoir exercer leur droit à l'autodétermination.

204. Le PRÉSIDENT : Le représentant de la République arabe syrienne m'a demandé la parole et, bien sûr, je vais la lui donner. Permettez-moi simplement, en tant que Président, d'attirer votre attention sur le fait qu'il est 13 h 30 et que cet après-midi un chef d'Etat va s'adresser à l'Assemblée. C'est pourquoi, je ne peux faire autre chose que de vous lancer un appel et de regretter, en tant que Président, qu'à la suite d'un consensus de l'Assemblée, sous le couvert d'une explication de vote, un débat ait été provoqué.

205. M. ALLAF (République arabe syrienne) [*interprétation de l'arabe*] : Le représentant du régime raciste sioniste a essayé de nous convaincre que les voix arabes et les voix amies qui cherchent à mettre un terme aux violations commises par ce régime raciste dans les territoires occupés sont peu nombreuses, et que de grandes réunions internationales — il a parlé de Lima et de Kampala n'avaient pas écouté la voix de ceux qui demandaient l'expulsion du régime raciste sioniste de l'Organisation parce que sa présence même est en contradiction avec les principes de la Charte de l'Organisation. Tout cela est très triste parce que les représentants de l'entité sioniste sont habitués aux condamnations et y sont devenus insensibles. Après chaque condamnation, les sionistes ont l'habitude de venir, à la tribune pour vitupérer contre l'Organisation et dire avec arrogance qu'ils n'appliqueront aucune résolution demandant la cessation de leur agression ou leur retrait des territoires arabes occupés, ou reconnaissant le droit légitime des Palestiniens.

206. Le représentant sioniste a parlé de la Conférence de Lima et je me permettrai de lire un passage de la déclaration politique adoptée par cette conférence. La Conférence des ministres des affaires étrangères des pays non alignés, qui s'est tenue à Lima, a déclaré ce qui suit :

"Par ses agressions continues contre les pays arabes et par ses violations persistantes de la Charte et des résolutions des Nations Unies, Israël s'est exclu de la Communauté internationale. L'heure est arrivée pour les pays non alignés d'examiner d'autres mesures contre Israël..."

"Les ministres des affaires étrangères des pays non alignés exigent par conséquent que le Conseil de sécurité des Nations Unies, conformément à ses responsabilités, prenne toutes les mesures nécessaires, y compris celles qui figurent au Chapitre VII de la Charte, pour forcer Israël à cesser ses agressions et ses violations et à exécuter toutes les résolutions de l'ONU sur les questions de Palestine et du Moyen-Orient.

"La Conférence condamne de la façon la plus sévère le sionisme qui constitue un danger pour la paix et la sécurité mondiales et lance un appel à tous les pays pour s'opposer à cette idéologie raciste et impérialiste." [*Ibid.*, annexe, par. 56 à 58.]

La Conférence des ministres des affaires étrangères des pays non alignés a également lancé un appel au Conseil de sécurité pour qu'il prenne les mesures nécessaires pour faire respecter et confirmer les droits

du peuple palestinien, conformément à la résolution 3233 (XXIX). [*Ibid.*, par. 55.]

207. Quatre-vingt Etats ont considéré que le sionisme était une menace à la paix et à la sécurité internationales. Hier, le Ministre israélien des affaires étrangères nous a donné une leçon sur les idéaux du sionisme et nous a dit que si l'on critiquait Israël ou si on lui demandait d'arrêter son agression, on était donc des ennemis du sionisme, et si on était des ennemis du sionisme, on était, par conséquent des antisémites. "Ne nous critiquez pas, sinon on dira que vous êtes antisémites" disent-ils, essayant, par cette menace, d'induire l'opinion mondiale en erreur et de l'intimider.

208. Nous sommes les derniers à craindre une telle menace. N'oubliez pas que nous les Arabes, sommes aussi des sémites et que nous sommes à l'avant-garde de la lutte contre le sionisme; nous ne sommes pas contre le judaïsme parce que dans les communautés arabes nous cohabitons avec des Juifs qui vivent en paix parmi nous. Il n'y a jamais eu entre nous de lutte ou de malentendu jusqu'à l'apparition du sionisme mondial. Ce régime raciste est à la recherche de la "terre promise" à une époque où la ségrégation est rejetée par tous les peuples du monde. Nous n'avons nulle crainte à faire front au sionisme parce que nous sommes des sémites et nous n'acceptons pas que l'agression de ce régime soit exempte de toute critique.

209. Le représentant d'Israël a parlé d'Etats qui rejetaient toute tentative d'entretiens pour une paix honorable. Mais où trouve-t-on cette solution honorable ?

Sous la botte des soldats israéliens ? C'est ce qui se passe depuis huit ans, et depuis 27 ans, les droits du peuple palestinien sont violés et les Israéliens rejettent constamment les résolutions des Nations Unies. Maintenant, ils essaient d'imposer leurs propres idées et de nous dire qu'ils désirent la paix, mais sous la botte de l'occupant sioniste ! Ce ne peut être en aucune façon une paix honorable.

210. La délégation syrienne, au nom de laquelle le représentant de la Libye a parlé, a rejeté les pouvoirs du régime sioniste raciste à l'Assemblée et estime qu'il est grand temps que nous expulsions ce régime jusqu'à ce qu'il applique les principes de la Charte et les résolutions des Nations Unies. En dernier recours, le représentant du régime sioniste prend la parole pour attiser l'hostilité.

La séance est levée à 13 h 40.

NOTES

¹ Publication des Nations Unies, numéro de vente : F.75.II.A.7.

² Voir *Documents officiels de l'Assemblée générale, vingt-neuvième session, Séances plénières, 2350^e séance, par. 72.*

³ *Ibid.*, vingt-septième session, Supplément n° 27, annexe I.

⁴ Voir A/C.1/1019.

⁵ *Sahara occidental, avis consultatif, C.I.J. Recueil 1975, p. 12.*

⁶ La résolution 3367 A (XXX) a été adoptée à la 2436^e séance, tenue le 11 décembre 1975.